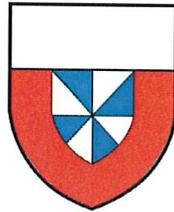


# Commune de Cheseaux



*Préavis 31/2024*



*Rapport de Gestion 2023*



# Table des matières

<b>CHAPITRE I : MUNICIPALITE</b>	<b>5</b>
<b>I - 1 - Organisation</b>	<b>5</b>
<b>I - 2 - Autorisations générales</b>	<b>6</b>
<b>I - 3 - Préavis</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE II : ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>8</b>
<b><u>II - 1 - Administration</u></b>	<b>8</b>
II - 1-1 - Personnel	8
II - 1.2 - Conciergerie et réfectoire	9
II - 1.3 - Organisation	9
<b>II - 2 - Contrôle des habitants</b>	<b>10</b>
II - 2.1 - Mutations	10
II - 2.2 - Bureau des étrangers	10
II - 2.3 - Registre civique	10
II - 2.4 - Recensement des chiens	10
II - 2.5 - Naturalisations	10
<b>II - 3 - Activités villageoises</b>	<b>11</b>
<b>II - 4 - Lausanne Région</b>	<b>13</b>
II - 4.1 - Communes membres	13
II - 4.2 - Représentation de la commune	14
<b>CHAPITRE III : CONSTRUCTIONS – URBANISME – BATIMENTS</b>	<b>15</b>
<b>III - 1 - Police des constructions</b>	<b>15</b>
III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2023	15
III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité	16
<b>III - 2 - Urbanisme</b>	<b>16</b>
III - 2.1 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève	16
III - 2.2 - Système de gestion des zones d'activité	17
III - 2.3 - Plan Partiel d'Affectation (PPA) Le Pâquis	17
III - 2.4 - PPA Nonceret - La Croix	18
III - 2.5 - PPA Grand-Pré Sud - secteur C	18
III - 2.6 - PPA Châtelard	18

III - 2.7 - Requalification de la rte d'Yverdon	19
III - 2.8 - Requalification du chemin Derrière-la-Ville	20
III - 2.9 - Remplacement des collecteurs au chemin de la Plantaz – Travaux urgents	20
III - 2.10 - Remplacement des collecteurs au chemin de la Plantaz et DLV	22
III - 2.11 - Dévoiement du collecteur d'eaux claires ZI Châtelard	22
III - 2.12 - Place de jeux de la Plantaz	23
<b>III - 3 – Commission consultative d'urbanisme (CCU)</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE IV : SECURITE PUBLIQUE-PROTECTION CIVILE-SERVICE DU FEU</b>	<b>26</b>
<b>IV - 1 - Sécurité publique</b>	<b>26</b>
IV - 1.1 - Effectifs	26
IV - 1.2 - Emploi du temps	26
IV - 1.2.1 - ASP rapport des activités	27
IV - 1.3 - Contrôle spécifique des prix	28
IV - 1.4 - Inhumations, cimetièrre	28
IV - 1.5 - Formation continue	28
IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie	28
<b>IV - 2 - Protection civile</b>	<b>29</b>
IV - 2.1 - Généralités	29
IV - 2.2 - Tâches générales	29
IV - 2.3 - Effectifs	29
IV - 2.4 - Interventions	29
IV - 2.5 - Matériel, équipement et infrastructures	30
IV - 2.6 - Formation	30
IV - 2.7 - Engagement des volontaires et miliciens	30
IV - 2.8 - Essai annuel des sirènes	30
<b>IV - 3 - Service du Feu</b>	<b>31</b>
IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mèbre	31
IV - 3.2 - Composition de l'état-major	32
IV - 3.3 - Commission du feu	32
IV - 3.4 - Formation – exercices communaux	32
IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux	32
IV - 3.6 - Interventions du corps	33
IV - 3.7 - Services supplémentaires et représentations	33
<b>CHAPITRE V : TRAVAUX - ROUTES - EPURATION - DECHETS – FORETS</b>	<b>34</b>
<b>V - 1 - Travaux</b>	<b>34</b>
<b>V - 2 - Routes et chemins</b>	<b>35</b>
<b>V- 3 - Domaine communal</b>	<b>36</b>

<b>V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge</b>	<b>36</b>
V - 4.1 - Généralités	36
V - 4.2 - Surfaces forestières gérées	36
V - 4.3 - But et structure légale	36
V - 4.4 - Assemblées	37
V - 4.5 - Contrats de gestion	37
V - 4.6 - Réchauffement climatique	37
V - 4.7 - Convention avec l'Etat	37
V - 4.8 - Soins apportés aux forêts de Cheseaux	37
<b>V - 5 - Epuration des eaux</b>	<b>39</b>
V - 5.1 - Activités de la Station d'épuration (STEP) de Vidy	39
V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux	40
V - 5.3 - Consommation et coût moyen	40
V - 5.4 - Visites	40
<b>V - 6 - Déchets</b>	<b>41</b>
V - 6.1 - Situation générale de Valorsa	41
V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa	42
V - 6.3 - Statistiques communales	43
V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)	43
<b>CHAPITRE VI : PETITE ENFANCE – ŒUVRES SOCIALES - CULTES</b>	<b>44</b>
<b>VI - 1 - Accueil de la petite enfance</b>	<b>44</b>
VI - 1.1 - Réseau AJENOL	44
VI - 1.2 - Accueil familial de jour	47
VI - 1.3 - Accueil collectif de jour	49
<b>VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ)</b>	<b>53</b>
<b>VI - 3 - ARASPE</b>	<b>54</b>
<b>VI - 4 - APROMAD (Ass.pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)</b>	<b>54</b>
VI - 4.1 - Heures de soins par Centre médico-social (CMS)	55
<b>VI - 5 - CULTES</b>	<b>56</b>
VI - 5.1 - Paroisse réformée	56
VI - 5.2 - Communauté catholique	57
<b>CHAPITRE VII : INSTRUCTION PUBLIQUE</b>	<b>58</b>
<b>VII - 1 - Organisation générale</b>	<b>58</b>

VII - 1.1 - Autorités scolaires	58
VII - 1.2 - Conseil d'établissement	58
VII - 1.3 - Administration	59
<b>VII - 2 - Classes primaires</b>	<b>59</b>
<b>VII - 3 - Classes secondaires</b>	<b>59</b>
VII - 3.1 - Organisation des options	59
VII - 3.2 - Orientation et réorientation	60
VII - 3.3 - Certificats d'étude et attestations	60
VII - 3.4 - Destination des élèves ayant obtenu leur certificat d'études	60
<b>VII - 4 - Effectifs</b>	<b>60</b>
VII - 4.1 - Nombre d'élèves	60
VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement	61
VII - 4.3 - Elèves de nationalité étrangère	61
VII - 4.4 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes	61
<b>VII - 5 - Activités et événements divers</b>	<b>61</b>
<b>VII - 6 - Mesures de prévention</b>	<b>62</b>
<b>VII - 7 - Bibliothèque scolaire</b>	<b>62</b>
VII - 7.1 - Bibliothèque adultes	62
<b>VII - 8 - Parents</b>	<b>63</b>
<b>VII - 9 - Bâtiments scolaires</b>	<b>63</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>64</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>65</b>

# Chapitre I : Municipalité

## I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2023 est la suivante :

FLEURY Etienne – Syndic	Administration générale – Finances – Relations extérieures – Affaires régionales
ANNEN Liliane	Travaux – Voirie – Routes – Eclairage public – Epuration des eaux – Egouts – Cours d'eau – Gestion des déchets – Forêts et domaines – Cimetière – Sociétés locales
DIEPERINK Jacqueline	Instruction publique – Affaires sociales – Accueil de jour des enfants – Bâtiments communaux scolaires et pré/para scolaires
LOB Martine	Sécurité (Service du feu, Police administrative, Protection civile) – Signalisation – Espaces publics – Energie – Procédés de réclame – Bâtiments communaux non scolaires – Contrôle des habitants – Cultes
SICURO Giusy	Urbanisme – Aménagement du territoire – Police des constructions – Permis d'habiter

En 2023, la Municipalité s'est réunie pour **48** séances ordinaires.

Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la Municipalité, à titre personnel ou en groupe, une grande disponibilité chaque année.

## **I - 2 - Autorisations générales**

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, permettent à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

Nous avons acquis la parcelle forestière 643 le 13 novembre 2023.

## **I - 3 - Préavis**

Pendant l'année 2023, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

- 10 Demande de crédit pour le réaménagement de la route d'Yverdon**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 14 mars 2023
- 11 Demande de crédit pour la réalisation de liaisons de mobilité douce relatives au PQ Mon Repos et au PPA Grand Pré Sud**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 14 mars 2023
- 12 Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EC et EU au chemin de la Plantaz**  
pris acte du retrait par la Municipalité du préavis 12/2023
- 13 Mise à jour du règlement de la Municipalité**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 9 mai 2023
- 14 Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs communaux EC/EU entre le chemin Derrière-la-Ville et le chemin de la Plantaz**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 9 mai 2023
- 15 Comptes 2022**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 27 juin 2023
- 16 Rapport de gestion 2022**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 27 juin 2023
- 17 Arrêté d'imposition 2024/2025**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 10 octobre 2023

- 18 Travaux d'urgence – demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et remise en état des aménagements extérieurs aux abords du collège**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 7 novembre 2023
- 19 Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville, et aux aménagements pour la mise en place de zones à 20 et 30 km/heure dans secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 7 novembre 2023
- 21 Demande de crédit d'étude pour la requalification de la route de Genève (RC319)**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 décembre 2023
- 22 Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 décembre 2023
- 23 Budget 2024**  
accepté par le Conseil lors de sa séance du 12 décembre 2023

*(Il y a eu un décalage dans la numérotation des préavis d'où l'absence d'un préavis portant le numéro 20/2023.)*

## Chapitre II : Administration générale

### II - 1 - Administration

#### II - 1-1 - Personnel

Mme Katia Gozel a remplacé Mme Amélie Catherin lors de son congé maternité du mois de mars au début janvier 2024.

Nous avons engagé Mme Maeva Baudin, nouvelle collaboratrice au sein du service technique, à 80% depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023 puis à 100% dès le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Nos effectifs au 31 décembre 2023 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	Mme Fabienne Pilet ad intérim	60 %
- bourse communale :	M. Christian Franco	100 %
	M. Milos Dangubic	100 %
	Mme Fabienne Pilet	40 %
- contrôle des habitants :	Mme Patricia Rodrigues	100 %
	Mme Nadège Fornachon	70 %
- service technique :	M. Christian Gillieron	100 %
	Mme Maeva Baudin	100%
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %
	Mme Fanny Steffen	80 %
- tâches scolaires :	Mme Amélie Catherin	50 %
- apprentie :	Mme Emma Porchet	100 %

Soit 9 équivalents plein temps et une apprentie.

M. Patrick Kurzen, secrétaire municipal en place depuis 2001 est parti au 31 juillet 2023 en retraite anticipée et le contrat de M. José Sanchez a pris fin au 30 septembre 2023.

M. José Buchmann est engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 100% au service technique, ainsi qu'un nouveau secrétaire municipal qui lui est engagé au 13 mai 2024.

## **II - 1.2 - Conciergerie et réfectoire**

Afin d'assurer la conciergerie du nouveau collège JP Loys de Cheseaux, nous avons engagé, dès le 1<sup>er</sup> avril 2023, M. Salvatore Fusco en remplacement de M. Diego Soberon.

Nous avons également engagé au 1<sup>er</sup> juin 2023 un nouveau concierge pour les salles de gym de Derrière-la-Ville, M. Kevin Zbinden en remplacement de M. Jérôme Hugon qui a donné son congé pour le 31 mars 2023.

Ainsi donc, nos effectifs fixes à fin 2023 étaient les suivants :

- collège Derrière-la-Ville :	Mme Keila Marques Cassata	100 %
	Mme Candida Purgatorio	70 %
- salles de gym et gestion technique DLV :	M. Kevin Zbinden	100 %
- collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- collège Marais du Billet, temple, Maison de commune :	Mme Djenail Berger	75 %
- collège Loys de Cheseaux :	Mme Isabel Desplands	50 %
	M. Salvatore Fusco	100%
- salle de gym Marais-du-Billet. Gestion technique M-d-B, centre de vie infantine et Maison de commune :	M. Jean-Marc Ducret	100 %
- restaurant scolaire :	Mme Isabel Desplands	50 %

Soit 6,75 équivalents plein temps.

Le nettoyage courant des locaux de la Maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

## **II - 1.3 - Organisation**

La Municipalité se plaît à relever comme chaque année le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours très sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

## **II - 2 - Contrôle des habitants**

Au 31 décembre 2023, la population de notre localité s'élevait à 4'842 habitants soit :

**3'617 Suisses**

**1'225 Étrangers\***

### **II - 2.1 - Mutations**

Au cours de l'année, notre bureau a traité 1'259 mutations correspondant à :

640 arrivées – 336 départs – 122 changements d'adresse – 33 séparations/divorces – 35 naturalisations – 21 mariages – 45 naissances – 27 décès (26 inscrits en résidence principale et 1 en résidence secondaire)

### **II - 2.2 - Bureau des étrangers**

- *C (établissement)	832
- *B (séjour)	347
- *L (Séjour limité)	8
- *F (admis provisoirement)	13
- *S (personnes à protéger)	20
- *Permis en cours d'attribution	5

Dossiers en cours de traitement auprès du Canton 24

### **II - 2.3 - Registre civique**

En 2023, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations fédérales et cantonales et les élections cantonales les :

18 juin – 22 octobre – 12 novembre 2023.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'832 avec un taux moyen de participation de 41.52%.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 2'025 signatures relatives à 31 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

### **II - 2.4 - Recensement des chiens**

En 2023, 280 chiens sont enregistrés sur notre territoire.

### **II - 2.5 - Naturalisations**

La Municipalité a accepté en 2023, 13 dossiers de naturalisation ordinaire représentant un total de 22 personnes. Elle a également accordé la bourgeoisie de Cheseaux à 20 de ces 22 personnes.

Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat. Tous les dossiers clos à ce jour ont été acceptés, hormis un dossier pour lequel le Service de la population a prononcé un préavis négatif à l'octroi de bourgeoisie, préavis suivi par la Municipalité.

## II - 3 - Activités villageoises

L'année 2023 a repris un rythme de croisière concernant les diverses activités qui ont pu être proposées à notre population, pour le plus grand plaisir de tous.

Le caveau le Chapeau a débuté cette nouvelle année le 21 janvier, ouvrant la voie à tous les autres spectacles et soirées annuelles organisés par nos diverses sociétés locales, dont la compagnie des Deux masques, la Fanfare et event@cheseaux.

Le 25 mars a eu lieu pour la seconde fois à Cheseaux le Coup de balai (action cantonale pour promouvoir le ramassage des déchets), qui a rencontré un bel écho et sera reconduit en 2024.

Le 1<sup>er</sup> avril, les Traîne-Savates ont organisé la 29<sup>ème</sup> édition de leur course populaire.

Entre mars et avril, les jeunes et les moins jeunes ont pu assister dans les forêts communales à un débardage à cheval, pratique ancestrale qui revient en force.

En 2023 Le Tennis Club de Cheseaux a eu le plaisir de fêter son 40<sup>ème</sup> anniversaire.

Le samedi 18 mai 2023 nous avons eu le plaisir d'inaugurer avec notre population le collège Jean-Philippe Loys de Cheseaux, en présence de M. le Conseiller d'Etat Frédéric Borloz. La Fanfare a participé à l'animation de cette inauguration.

Les activités liées au Passeport vacances ont eu lieu en juillet et août. A Cheseaux les enfants inscrits ont pu s'initier à la spéléologie, faire une balade avec des ânes ou découvrir le monde des pompiers.



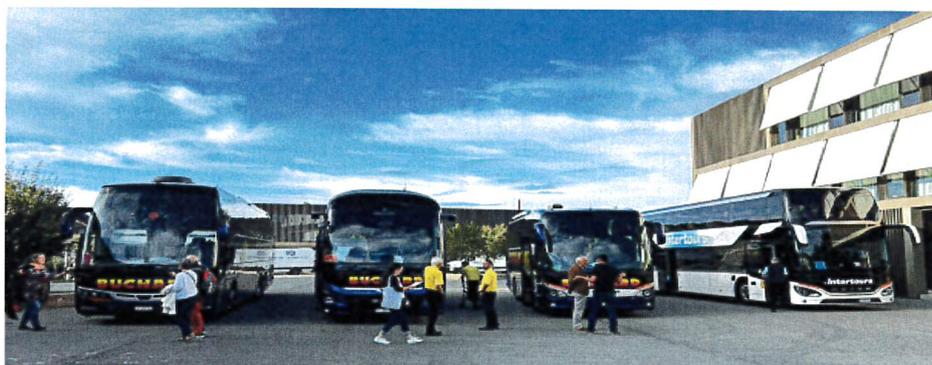
La fête du 1<sup>er</sup> août a rencontré un vif succès, bien organisée à nouveau avec l'aide de notre société de jeunesse, avec cette année un cortège aux flambeaux pour guider les personnes qui souhaitent admirer le feu.

Tout au long de cette année, nous avons eu l'occasion de fêter pas moins de 7 nonagénaires qui ont pu célébrer leurs júbilés par une visite d'une délégation de la Municipalité.

Côté sportif, relevons les belles performances de nos divers clubs dont font partie, le VBC Cheseaux, 5<sup>ème</sup> de Ligue Nationale A, le Judo club, le Football Club et le Comet unihockey.

Le 10 septembre a eu lieu à nouveau le vide-greniers sur roues, organisé par event@cheseaux.

La Commune a pu remettre à son agenda la sortie des seniors qui avait été stoppée par la période Covid et qui a eu lieu la journée du 21 septembre, pour le plus grand plaisir de tous les participants.



Comme chaque année, la Municipalité a reçu, le 25 septembre, les jeunes citoyens qui atteignent leur majorité civique dans l'année.

Le 3 novembre a eu lieu, dans les forêts communales, la traditionnelle cérémonie du martelage, à laquelle étaient conviés, en autres, le Président du Conseil communal et les Préfets du district.

La fête de la courge organisée par event@cheseaux s'est déroulée au centre du village le 1<sup>er</sup> novembre avec le soutien des commerces locaux, tout comme la fête de Noël qui a eu lieu, quant à elle, le 2 décembre.



Le Téléthon du 9 décembre a donné l'occasion de se retrouver autour d'une sympathique fondue, alors que la Fanfare a pu se produire le 17 décembre pour son traditionnel concert de Noël.

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive et nous souhaitons également remercier vivement toutes les autres sociétés locales, groupements et associations diverses, qui, par leur engagement tout au long de l'année, ont permis d'animer notre village.

## II - 4 - Lausanne Région

### II - 4.1 - Communes membres

Lausanne Région était composée en 2023 de 27 communes membres représentant 295'000 habitants, soit environ 37% de la population du Canton de Vaud. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre de communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

#### **Secteur Ouest :**

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix.

#### **Secteur Nord :**

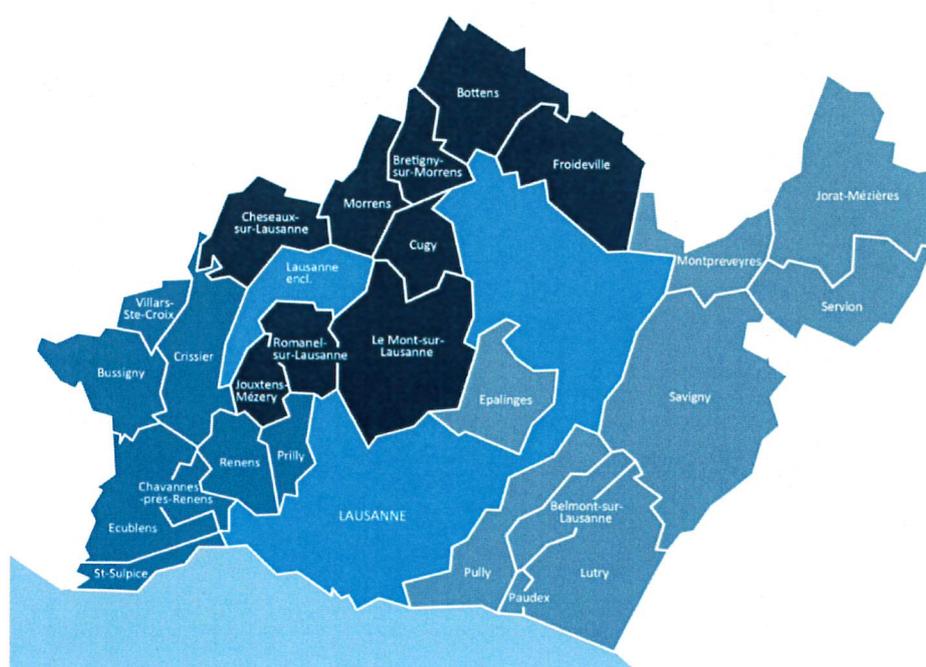
Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, et Romanel-sur-Lausanne.

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Etienne Fleury.

#### **Secteur Est :**

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion.

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.



## **II - 4.2 – Représentation de la commune dans les différentes commissions** **Bureau de coordination (BC)**

### ***Membre : M. Etienne Fleury***

Le Bureau de coordination est l'organe exécutif de Lausanne Région. Il examine le travail des commissions de Lausanne Région et de son secrétariat général, valide les dépenses et décide de la suite à donner aux dossiers qui lui sont soumis.

### **Commission Prévention et dépendances**

#### ***Membre : Mme Martine Lob***

La commission Prévention et dépendances gère plusieurs projets liés à la prévention des addictions et préavise l'attribution des subventions. En 2023, la commission a rencontré le GREA et l'Observatoire de la cohabitation d'Epalinges afin de se tenir informée de ce qui se fait et de ce qu'il serait envisageable de mettre en place dans les communes.

### **Commission Enfance**

#### ***Membre : Mme Jacqueline Dieperink***

La commission Enfance agit prioritairement en tant que plateforme d'échanges et d'informations entre ses membres, en matière de lois et de projets cantonaux liés à l'enfance et à l'accueil parascolaire. En 2023, la commission a particulièrement travaillé sur la participation des enfants et des jeunes.

### **Commission Formation et Emploi des Jeunes**

#### ***Membre : Mme Jacqueline Dieperink***

La commission Formation et emploi des jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à la formation, promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation. La commission était présente avec un stand au Salon des métiers, elle a poursuivi les animations Moi, mon réseau, mon futur dans les établissements scolaires.

### **Commission Seniors**

#### ***Membre : Mme Liliane Annen***

Les objectifs de la commission sont d'accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs actions visant une « retraite active » qui valorise le savoir-faire des seniors désireux de s'investir dans des projets et le renforcement des liens qui permettent aux seniors de maintenir une vie sociale.

### **Commission Activités Sportives**

#### ***Membre : Mme Giusy Sicuro***

La commission Activités sportives a été créée pour encourager la pratique du sport et de l'activité physique auprès de toutes les populations et toutes les générations confondues.

### **Commission Promotion économique**

#### ***Membre : M. Etienne Fleury***

La Commission Promotion économique de Lausanne Région traite les points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations en la matière ou encore les opportunités de mise en valeur du tissu économique régional. En 2023, La Commission Promotion économique de Lausanne Région a entamé les réflexions LADE.

## Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments

### III - 1 - Police des constructions

#### III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2023

23 permis de construire ont été délivrés en 2023, à savoir :

	Objets d'enquête	Adresses	Parcelles
1	Réalisation d'une lucarne à un pan	Chemin des Grands-Champs 16	84
2	Démolition partielle et agrandissement du bâtiment ECA 285 - Pose de panneaux photovoltaïques.	Chemin de Martheray 13	522
3	Création d'un jardin d'hiver, d'un sas d'entrée et pose d'une isolation périphérique	Route de Morrens 6	889
4	Construction d'une véranda en aluminium non-chauffée	Chemin du Pré Marchand 16	1681
5	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau (PAC Système Module)	Chemin des Grands-Champs 21	1287
6	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	Chemin du Bouzenet 1C	1363
7	Aménagement d'une pizzeria dans un local du bâtiment ECA n° 54	Route d'Yverdon 2	13
8	Modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swiss Infra Services SA et Salt Mobile SA / VD_6097A	Route de Genève 15	548
9	Création de couverts avec panneaux photovoltaïques et installation d'une station électrique	Sous le Mont - Route de Genève 22/24	534
10	Installation de panneaux solaires photovoltaïques, pose d'une barrière et d'une station électrique	Sous le Mont	491 494 591
11	Construction d'un économat en toiture avec chambre de congélation et installation d'une PAC air/air	Chemin du Châtelard 5	786
12	Remplacement du système de chauffage électrique direct par une PAC air-eau	Sous-le-Mont 3	1210
13	Construction d'un mur avec palissade d'une hauteur de 2m40 et d'une palissade d'une hauteur de 1m80	Chemin de Sorécot 1	790
14	Mise en conformité d'une station de lavage existante par la construction d'un couvert	Route de Genève 15	548
15	Démolition du bâtiment ECA n°244 et B38 et construction de deux villas individuelles avec couverts à voitures	Chemin du Martheray 2	531
16	Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	Chemin des Grands-Champs 51	162
17	Surélévation d'un édicule d'accès en toiture sur le bâtiment A et création d'un patio en toiture du bâtiment B du projet PULSE (N° CAMAC 208241)	Pré Manju	582
18	Remplacement d'une chaudière à gaz par l'installation d'une PAC air/eau extérieure	Chemin du Pré-Marchand 2	1674
19	Remplacement d'un chauffage électrique par l'installation d'une PAC air/eau extérieure	Chemin de Champ-Pamont 145	1200
20	Installation d'une pompe à chaleur air/eau en extérieur	Chemin du Bouzenet 1d	1364
21	Remplacement de la production de chauffage et ECS par une pompe à chaleur air/eau extérieure	Chemin des Grands-Champs 16	84
22	Démolition et reconstruction d'une place de jeux publique	La Plantaz, Chemin de la Plantaz 3	56
23	Assainissement de l'installation par pompe à chaleur air/eau en remplacement d'une chaudière à gaz	Route de Morrens 26	1644

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC).

### **III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité**

La commission a réalisé les visites de fin de travaux en vue de délivrer les permis d'habiter ou d'utiliser pour les dossiers suivants :

	<b>Objets d'enquête</b>	<b>Adresses</b>	<b>Parcelles</b>
1	Construction d'un immeuble de 21 appartements avec garage souterrain de 21 places et 6 places extérieures. Pose de panneaux hybride photovoltaïque et solaire en toiture végétalisée.	Rue du Pâquis 23a et 23b	236
2	Démolition du bâtiment existant ECA 161 et son annexe B59 et construction de 6 immeubles d'habitations de 123 logements et d'un parking souterrain de 139 places. Chauffage par PAC (géothermie), panneaux solaires photovoltaïques et abris PC de 269 places. Arbres à abattre. Accès, places containers, place de jeux et chemin piétons. EU à raccorder au collecteur communal existant et EC à raccorder au collecteur communal existant après rétention.	Route de Genève 5a / 5b / 5c / 7a / 7b / 7c	542 / 1711 / 1712 / 1713 1714 / 1715
3	Construction de trois immeubles Minergie A, B et C de 31 logements au total. Panneaux photovoltaïques en toiture. Construction d'un parking souterrain de 27 places + 3 places visiteurs.	Route de Genève 3a / 3b / 3c	1343
4	Aménagement d'une pizzeria dans un local du bâtiment ECA n° 54	Route d'Yverdon 2	13

### **III - 2 - Urbanisme**

#### **III - 2.1 - Giratoires Mon Repos, Bel-Air et route de Genève**

*Pour rappel :*

*Depuis plusieurs années, l'augmentation du trafic sur le contournement du village engendre des surcharges importantes, notamment aux giratoires de Bel-Air et Mon Repos aux heures de pointe du matin et du soir. La conséquence est qu'un important trafic de transit se reporte au centre du village.*

*Avec l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'État a accordé, le 13 janvier 2021, un crédit de Fr. 400'000.- pour la part cantonale des études de requalification des giratoires Bel-Air et Mon-Repos du contournement sud de Cheseaux.*

Les études du projet se sont poursuivies en 2023 avec notamment le traitement des itinéraires de mobilité douce. Plusieurs variantes ont été examinées pour sécuriser le déplacement des piétons et des cyclistes, ainsi que pour le remplacement des passerelles sur la RC 448 « Route de la Blécherette » et sur la Mèbre.

Les études pour la gestion et le traitement des eaux de chaussée se sont également poursuivies, des contacts ont été pris avec des propriétaires afin de pouvoir trouver un terrain pour pouvoir implanter un bassin pour le traitement des eaux de chaussée SETEC.

Cette dernière étude a fait l'objet du préavis complémentaire n° 25 qui a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 12 mars 2024.

Le projet pour l'élargissement du pont sur la Mèbre du contournement de Cheseaux a nécessité un important travail pour trouver les meilleures solutions techniques pour pouvoir maintenir une circulation pendant les travaux afin de limiter le report de trafic au centre de Cheseaux.

Le projet devrait selon toute vraisemblance pouvoir être mis à l'enquête publique en 2024.

### **III - 2.2 – Système de gestion des zones d'activité**

*Pour rappel :*

*Une démarche participative a été organisée par le Canton sur la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et deux ateliers ont débuté en septembre 2020 avec le Canton et les communes du périmètre et se sont poursuivis jusqu'en 2023.*

La stratégie régionale des zones d'activité a été finalisée en 2023 et transmise aux communes pour approbation.

La Municipalité a décidé dans un premier temps de ne pas valider cette stratégie estimant que certaines parties de nos zones d'activité (Grand Pré notamment) ne devraient pas être colloquées en zone d'activité secondaire.

### **III - 2.3 – Plan Partiel d'Affectation (PPA) Le Pâquis**

À la suite de l'acceptation du préavis 08 - Aménagements de mobilité relatifs au PPA Le Pâquis lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2022, les travaux pour la réalisation du nouveau trottoir au Nord du Chemin de la Saugettaz ainsi que la réfection du trottoir Sud ont débuté le 29 août 2022. Ils se sont poursuivis en 2023 avec la création de la liaison piétonne le long des jardins familiaux Saugettaz – Pâquis.

Ils se sont finalisés en juillet 2023 avec réfection du chemin de la Saugettaz et la pose des tapis définitifs en enrobé bitumineux.

Afin de finaliser les équipements prévus dans le plan d'affectation, des études doivent encore être réalisées pour la construction d'une place de jeux publique dans la partie de terrain en triangle située entre les jardins familiaux et les deux nouveaux immeubles d'habitations.

Un petit parc public doit également encore être réalisé sur le terrain en herbe situé au carrefour entre le chemin de la Saugettaz et la rue du Pâquis.



### **III - 2.4 – PPA Nonceret - La Croix**

Comme mentionné dans les derniers rapports de gestion, l'assemblée générale du syndicat d'amélioration foncière a été une nouvelle fois purement statutaire et s'est déroulée le 21 février 2023 pour les comptes 2022.

### **III - 2.5 – PPA Grand-Pré Sud - secteur C**

*Le PPA, dans ses mesures d'équipement, prévoit la création d'une liaison de mobilité douce entre les quartiers de Mon Repos et du Grand Pré.*

*Un avant-projet a été établi et transmis au Canton en janvier 2021 pour un examen préliminaire.*

Le projet pour la création de la liaison piétonne a été déposé à l'enquête publique du 10 décembre 2022 au 8 janvier 2023, comprenant la partie « travaux » et une autre partie selon la Loi sur l'expropriation avec accord préalable des propriétaires pour la création de domaines publics (zone agricole) et la constitution d'une servitude publique de passage (terrain à bâtir).

Parallèlement, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a été lancée.

Le projet n'ayant pas suscité d'opposition, un préavis a été déposé au Conseil communal pour la demande du financement des travaux qui a été accepté lors de la séance du 14 mars 2023.

L'Office fédéral des routes et Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines a accordé une subvention de 35 % du montant des travaux, plafonnée à 206'500 frs maximum pour ce projet qui faisait l'objet d'une mesure infrastructurelle inscrite au PALM (projet d'agglomération Lausanne – Morges) donnant droit à un cofinancement de la Confédération.

### **III - 2.6 - PPA Châtelard**

*Pour rappel :*

*Le PPA prévoit différentes mesures pour améliorer notamment la mobilité douce par la création de nouveaux cheminements et trottoirs, des aménagements paysagers, la création d'un domaine public, des aménagements routiers et nécessite une étude supplémentaire pour vérifier la pertinence ou non de créer de nouveaux arrêts de bus (ou déplacement de l'arrêt existant).*

*Le 11 février 2022, le dossier pour la réalisation des équipements prévus dans le PPA « Châtelard », selon la procédure de la Loi sur les routes LRou, a été remis au Voyer des routes pour l'examen préalable.*

*Le service des routes nous a notifié son préavis positif avec demande de modifications, en date du 25 mai 2022.*

*Des études complémentaires ont été nécessaires pour répondre aux exigences du Canton et pour que qualitativement le projet réponde aux besoins de fonctionnement d'une telle zone d'activité, tant en termes d'accessibilité (piétons / cycle) qu'en terme de fonctionnement pour assurer des gabarits suffisants pour l'accès des camions avec toute la problématique d'un secteur déjà bien bâtis.*

Les études lancées en 2021 se sont poursuivies en 2023 et ont nécessités une importante et étroite collaboration avec les services Cantonaux et notamment la DGMR pour trouver des solutions techniques afin de mettre en œuvre les aménagements prévus dans le PPA.

En effet, le PPA datant de 2016, il n'y avait à l'époque pas les mêmes préoccupations et niveau d'exigence (gabarits) pour la réalisation d'aménagements pour la mobilité douce.

Ce dossier a pris du retard, vu les différentes rencontres qui ont été nécessaires avec la DGMR pour finaliser les plans en vue de soumettre le projet à l'enquête publique.

Une étude trafic a notamment été exigée par la DGMR pour vérifier la géométrie et le fonctionnement des accès à la zone d'activité.

Après plusieurs consultations auprès de la DGMR, nous avons obtenu un préavis positif début février 2024.

### **III - 2.7 - Requalification de la rte d'Yverdon**

*Pour rappel :*

*Le 25 mai 2022, le dossier pour la réalisation des travaux susmentionnés, selon la procédure de la Loi sur les routes LRou, a été remis au Voyer des routes pour l'examen préalable.*

*Le service des routes nous a notifié son préavis positif, en date du 10 août 2022 et un dossier pour les travaux prévus de la route d'Yverdon a donc pu être déposé à l'enquête publique du 10 décembre 2022 au 8 janvier 2023.*

*Parallèlement, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a été lancée.*

La procédure d'enquête publique s'est clôturée sans opposition ni remarques.

Dans sa séance du 14 mars 2023, le Conseil communal a accepté le préavis municipal déposé pour l'obtention du financement des travaux.

Les travaux ont débuté le 12 juin 2023 pour une durée d'environ 4 mois.

Hormis le tapis définitif de la chaussée en enrobé bitumineux qui doit encore être posé, les travaux sont terminés. Cette dernière étape nécessite la fermeture complète de la chaussée et par conséquent de trouver des solutions pour le stationnement des véhicules des riverains.

Elle sera donc réalisée une fois les travaux de Derrière-la-Ville terminés, afin de pouvoir bénéficier de la place de stationnement provisoire créée à cette occasion.

### **III - 2.8 - Requalification du chemin de Derrière-la-Ville et remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées**

*Pour rappel :*

*L'étude de requalification du chemin de Derrière-la-Ville a été lancée courant 2021. Il est prévu de créer une zone de rencontre à 20 km/h afin de donner la priorité aux élèves, aux piétons et ainsi sécuriser la zone scolaire.*

*Dans une zone 20, le piéton est prioritaire mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules et le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marquages.*

*Les trottoirs seront supprimés et des aménagements seront réalisés afin que la limitation de vitesse soit respectée.*

*Vu que le projet prévoit la réfection complète de la chaussée, nous allons procéder au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées qui sont sous-dimensionnés et en mauvais état.*

Le 25 mai 2022, le dossier pour la réalisation des travaux susmentionnés, selon la procédure de la Loi sur les routes LRou, a été remis au Voyer des routes pour l'examen préalable.

Le service des routes nous a notifié son préavis positif en date du 10 août 2022 et un dossier pour les travaux prévus de la route d'Yverdon a donc pu être déposé à l'enquête publique du 24 juin au 23 juillet 2023.

Parallèlement, la procédure d'appel d'offres conforme aux marchés publics a été lancée.

La procédure d'enquête publique s'est clôturée sans opposition ni remarques.

Dans sa séance du 7 novembre 2023, le Conseil communal a accepté le préavis municipal déposé pour l'obtention du financement des travaux.

Il est prévu de réaliser les travaux en 2024 pour une durée approximative d'une année et demie.

### **III - 2.9 – Remplacement des collecteurs au chemin de la Plantaz – Travaux d'urgence**

*Pour rappel :*

*Dans le cadre des études menées pour le remplacement des collecteurs communaux au chemin de Derrière-la-Ville (secteur compris entre la route de Morrens et le chemin de la Plantaz) qui fait l'objet de préavis séparés (14/2023 et 19/2023), nous avons réalisé des investigations supplémentaires en fin d'année 2022 pour vérifier l'état des collecteurs en aval de la zone concernée, sur lesquels les raccordements des nouvelles conduites étaient projetées.*

*Comme indiqué par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2022, les résultats de l'inspection caméra réalisée sur le collecteur d'eaux claires Ø 800 mm en aval du secteur et datant de 1966, étaient très préoccupants.*

*Nous constatons que la conduite s'était très fortement dégradée ces dernières années avec l'apparition de fissures longitudinales de part et d'autre et sur le point haut. De plus, le collecteur s'était affaissé et nous apercevions par endroit des éclats de béton (parties effondrées et manquantes des parois du collecteur).*

*A la vue de son état de dégradation, du risque de rupture par effondrement et des conséquences que cela aurait pu occasionner (inondation / gestion des eaux qui se déverseraient en surface / gel en période hivernale / dégâts à la propriété), la Municipalité avait décidé d'entreprendre en urgence les travaux de réfection. Conformément à l'art. 42 du Règlement de la Municipalité, le Conseil a été informé de cet état de fait lors de sa séance du 5 décembre 2022.*

Le chantier a ainsi débuté le 16 janvier 2023 sans attendre l'obtention d'un crédit par le Conseil communal.

Lors du chantier, il a été rapidement constaté de grandes quantités d'eau en fonds de fouille, des résurgences et un fort débit d'eau constant dans le collecteur d'eaux claires.

De plus, ce collecteur, fortement endommagé, s'effondrait à l'avancement des travaux, noyant le fond de fouille, compliquant ainsi davantage l'excavation.

Fort de ces constats, il a été décidé de déplacer le tracé des nouveaux collecteurs (EC+EU) afin de pouvoir les poser dans un terrain stable et sec et ainsi réaliser le nouveau collecteur en laissant l'ancien collecteur en service le temps des travaux.

Le déplacement du tracé des collecteurs a fortement fait augmenter les coûts.

En effet, l'emprise des fouilles s'avérait plus importante, le terrain s'étant déjà affaissé par endroits, ce qui a nécessité une remise en état plus conséquente et il a fallu notamment réfectionner complètement la zone de l'arrêt de bus scolaire ainsi que les places de stationnement.

Hormis les travaux pour la pose des tapis en enrobé bitumineux définitifs (cour d'école / arrêt de bus), les travaux de cette étape se sont terminés fin mai 2023.

Le préavis municipal pour financer ces travaux a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 7 novembre 2023.



### **III - 2.10 – Remplacement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées entre le chemin de la Plantaz et le chemin de Derrière-la-Ville**

*Pour rappel :*

*Dans le cadre des études menées pour le remplacement des collecteurs communaux au chemin de Derrière-la-Ville (secteur compris entre la route de Morrens et le chemin de la Plantaz) qui fait l'objet de préavis séparés (14/2023 et 19/2023), nous avons réalisé des investigations supplémentaires en fin d'année 2022 pour vérifier l'état des collecteurs, sur lesquels les raccordements des nouvelles conduites étaient projetées.*

Les passages caméra réalisés en 2022 entre le chemin de la Plantaz et le chemin de Derrière-la-Ville ont démontré que ces collecteurs sont en mauvais état et comportent des défauts à de nombreux endroits.

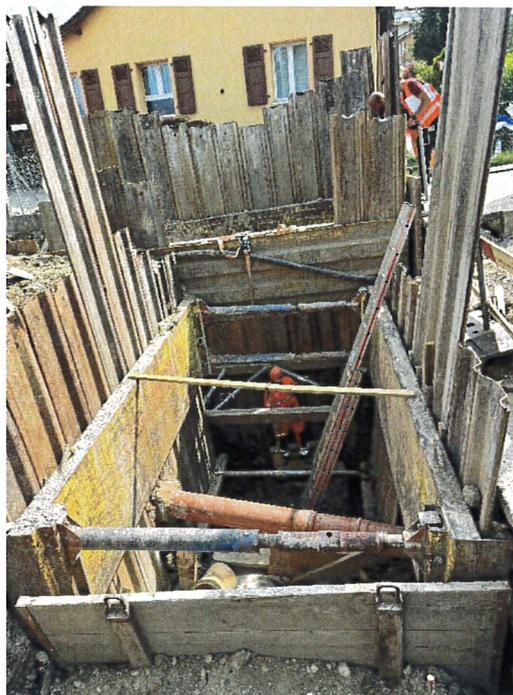
De plus, le PGEE mentionne que la canalisation d'eaux claires est sous-dimensionnée.

Dès lors, la Municipalité a décidé d'établir un projet pour le remplacement des collecteurs EC + EU en vue des futurs travaux pour la réfection complète du chemin de Derrière-la-Ville et dont nous devons également procéder au remplacement des collecteurs pour ces mêmes raisons.

Dans sa séance du 9 mai 2023, le Conseil communal a accepté le préavis municipal 14/2023 déposé pour l'obtention du financement des travaux.

Les travaux de cette étape ont pu débuter le 1<sup>er</sup> juin 2023 dans la continuité des travaux d'urgence réalisés à La Plantaz.

Hormis les travaux pour la pose des tapis en enrobé bitumineux définitifs du cheminement piétonnier, les travaux de cette étape se sont terminés fin février 2024.



### **III - 2.11 – Dévoisement du Collecteur d'eaux claires à la Z.I. du Châtelard**

*Pour rappel :*

*Dans le cadre de l'examen de l'équipement du plan partiel d'affectation (PPA) « Le Châtelard » (entré en vigueur le 12 juin 2018), une reconnaissance des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées existants a été effectuée pour vérifier l'état des canalisations.*

*Si ces collecteurs sont relativement en bon état, le collecteur d'eaux claires de Ø 600 mm au sud de la parcelle 582 s'avère néanmoins insuffisant pour récolter toutes les eaux claires des bâtiments actuels et nouveaux.*

*Les investigations préalables ont aussi montré que ce collecteur traverse un site pollué (décharge / remblais). L'ancienne décharge de Pré Manju était en effet située sur les parcelles 582 et 583. Toutefois, selon la DGE, ce site pollué ne nécessite ni surveillance ni assainissement et peut être maintenu en l'état. Néanmoins, si des travaux sont prévus à cet emplacement, il est nécessaire de dépolluer complètement le sol sur toute l'emprise du chantier qui serait réalisé. De ce fait, afin d'éviter des coûts de dépollution assez conséquents pour le remplacement du collecteur existant sur ce site pollué qui nécessiterait le respect de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), il a vite semblé préférable de réaliser un nouveau tronçon du collecteur communal d'eaux claires et de créer un nouvel exutoire directement dans le cours d'eau de la Petite Chamberonne. Le collecteur d'eaux claires existant sera ainsi soulagé et pourra rester opérationnel pour les biens-fonds raccordés en aval des travaux prévus.*

Les études pour le dévoisement du collecteur d'eaux claires réalisées, nous avons pu soumettre les plans à l'enquête publique du 7 janvier 2023 au 5 février 2023.

Le dossier d'enquête a fait l'objet de deux oppositions.

L'une a été retirée le 10 février 2023 à la suite d'une visite sur place avec l'opposante et l'autre a été levée en date du 2 novembre 2023 par le Chef du département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. La décision n'ayant pas fait l'objet de recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, le permis de construire est entré en force.

Parallèlement à l'enquête publique, la procédure d'appel d'offres conformément aux marchés publics a été lancée.

Pour finir, un préavis municipal a été établi en vue d'être présenté au Conseil communal lors de sa séance du 12 mars 2024.



Photographie : © Photodrone.pro – Pedro Gutiérrez

### **III - 2.12 – Place de jeux de la Plantaz**

*Pour rappel :*

*Pour des raisons de sécurité, certains engins ont dû être démontés fin 2021. Fin janvier 2022, un préavis a été transmis au Conseil communal pour le remplacement des installations. Le Conseil communal n'est pas entré en matière, préférant que la Municipalité propose un projet plus ambitieux.*

Afin d'établir un projet qui réponde au mieux aux attentes de la population de Cheseaux, la Municipalité a chargé la Commission Enfance et Jeunesse d'établir un concept pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz. La Commission Enfance et Jeunesse, après études et enquête auprès de la population, a proposé 4 projets différents à la Municipalité.

Le concept choisi par la Municipalité a été repris par un mandataire architecte-paysagiste qui l'a affiné et finalisé afin de pouvoir le mettre à l'enquête.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 13 septembre au 12 octobre 2023 et une opposition a été déposée par l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH).

Des renseignements complémentaires sur le concept ont été communiqués à cette association, le projet a été complété, pour le bonheur de tous, par un jeu à rotation adapté aux enfants en fauteuil roulant, un nid d'oiseau (à la place d'une balançoire) et un turbo phone.

Ces nouveaux éléments correspondant à ses demandes, l'AVACAH a retiré son opposition.

Parallèlement à l'enquête publique, la procédure d'appel d'offres selon les marchés publics a été lancée.

Dans sa séance du 12 décembre 2023, le Conseil communal a accepté le préavis municipal déposé pour l'obtention du financement des travaux en vue de débiter les travaux rapidement début 2024.



### **III - 2.13 - Fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable**

La commune a encaissé CHF 53'490.50 de taxes prélevées avec l'électricité.

87 demandes ont été subventionnées, pour un montant global de Fr. 148'473.-.

Type de demande	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes acceptées	Montant total versé par la commune
Installation solaire thermique	1	1	3'000.-
Installation solaire photovoltaïque	33	33	121'473.-
Chauffage au bois	0	0	0.-
Pompe à chaleur	3	3	9'000.-
Vélo électrique	50	50	15'000.-
Plan de mobilité d'entreprise	0	0	0.-
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>148'473.-</b>

### **III - 3 – Commission consultative d'urbanisme (CCU)**

La nomination de la nouvelle CCU pour la législature 2021-2026 a été formalisée début 2023.

Les études en cours sont la Ferme Emery et les Îlots de chaleur.

## **Chapitre IV : Sécurité publique - Protection civile - Service du feu**

### **IV - 1 - Sécurité publique**

#### **IV - 1.1 - Effectifs**

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique (ASP), Mme Fanny Steffen, assistante de sécurité publique, à 80%.

#### **IV - 1.2 - Emploi du temps**

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, contrôle (engins) des places de jeux communales, surveillance du respect des lois et règlements communaux, surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres, inhumations au cimetière ; intervention lors d'accidents de la circulation ayant entraînés des dommages matériels au mobilier urbain (candélabres, poteaux, bancs etc.) ; intervention et dépôt de plaintes (en ligne) lors de dommages (dégâts, tags) à la propriété sur des biens communaux (mobilier urbain, immeubles).

Les nombreux chantiers (réfection de la route d'Yverdon, travaux Eau Lausanne et Multinet, fibre optique, dans divers quartiers), la signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la gestion des horodateurs sur le parking du Grand Pré (maintenance, dépannage, collecte), la gestion des radars pédagogiques (maintenance, extraction des données) la police des cimetières, la police du commerce (contrôle des établissements, autorisations, permissions), l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordres et des ordonnances pénales, les recherches d'images d'événements particuliers qui auraient été enregistrés via le système de vidéosurveillance de la commune et la maintenance de celui-ci, la délivrance des autorisations de stationner (pour les enseignants et les habitants) et des cartes électroniques pour les horodateurs (pour les employés des structures d'accueil) ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2023.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés et la gestion des appels aux habitants lors du déclenchement du plan canicule, lequel a été activé du 17 au 25 août 2023.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune.

#### IV - 1.2.1 - ASP rapport des activités en 2023

	2023	2022	2021
<b>Interventions</b>	<b>120</b>	<b>80</b>	<b>106</b>
pollution/routes souillées/objets sur la chaussée	9	7	13
déchets sauvages, sacs non-conformes	20	8	12
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	4	-	7
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	3	-	3
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	10	6	11
gibiers ou animaux trouvés péris ou animaux errants	10	5	7
divers (problème de voisinage, bruit, attroupements)	8	9	8
individus suspects, mendiants, gens du voyage	3	2	1
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	5	2	4
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules, circulation interdite	37	32	33
Problèmes techniques signalisation lumineuse, éclairage	11	9	7
<b>Contrôles/Manifestations/Patrouilles/Services préventifs</b>	<b>676</b>	<b>595</b>	<b>543</b>
contrôle du stationnement	127	96	117
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	14	7	23
visionnement images vidéosurveillance suite événement	16	15	18
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	142	115	54
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	136	117	120
pose de signalisation pour manifestations et chantiers, entretien/pose signalisation routière	180	132	147
Services pour manifestations, inhumations, chantiers, marquage	61	38	71
<b>Dénonciations</b>	<b>710</b>	<b>677</b>	<b>502</b>
amendes d'ordre (stationnement, interdiction de circuler)	617	570	380
ordonnances pénales suite dénonciations privées	74	73	96
ordonnances pénales mises à ban communales	4	3	2
rapport dénonciation suite infractions (loi sur la circulation)	2	3	4
rapport dénonciation suite infraction au RG Police	0	24	15
rapport dénonciation suite infraction au RG Déchets	13	4	5
<b>Rappels suite Amendes d'ordre (AO) non payées</b>	<b>150</b>	<b>85</b>	<b>32</b>
<b>Ordonnances pénales suite AO non payées</b>	<b>58</b>	<b>26</b>	<b>8</b>
<b>Notification des commandements de payer</b>	<b>191</b>	<b>142</b>	<b>164</b>

<b>Rapports de naturalisation</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
<b>Rapports objets trouvés</b>	<b>95</b>	<b>82</b>	<b>76</b>
<b>Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés...)</b>	<b>90</b>	<b>71</b>	<b>94</b>

#### **IV - 1.3 – Contrôle spécifique des prix**

Le Secrétariat d'état à l'économie SECO organise chaque année une campagne fédérale pour le contrôle des prix et en 2023 celle-ci concernait les opticiens selon l'OIP ordonnance sur l'indication des prix qui vise à assurer la transparence des prix.

#### **IV - 1.4 - Inhumations, cimetière**

25 personnes habitants sur la Commune de Cheseaux sont décédées durant l'année 2023 dont 10 personnes à l'EMS Primerocroche du Grand Pré. Deux inhumations de corps, une inhumation cinéraire, une inhumation cinéraire au columbarium et cinq inhumations cinéraires au Jardin du Souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux (cinq inhumations concernent des gens qui n'étaient plus domiciliés à Cheseaux mais qui y avaient vécu). Seize personnes ont été inhumées hors de la commune.

#### **IV - 1.5 - Formation continue**

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement BPA.

#### **IV - 1.6 - Police Cantonale-Gendarmerie : délits sur Cheseaux**

<b>Statistique de la police cantonale</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Infractions au code pénal	167	100	114
Infractions à la loi sur les stupéfiants	7	5	2
<b>Circulation</b>			
Accidents traités par la Gendarmerie sur le territoire communal	55	41	47
Accidents dégâts matériels	42	25	37
Accidents avec blessés	5	10	4
Accidents avec animaux	8	6	6

## **IV - 2 - Protection civile**

### **IV - 2.1 - Généralités**

Un contrat de droit administratif, liant les Communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne avec la Commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

### **IV - 2.2 -Tâches générales**

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

### **IV - 2.3 - Effectifs**

Evolution de l'effectif de la milice et des volontaires de la protection civile :

2023	2022	2021	2020	2019
662	819	800	1'176	1'196

### **IV - 2.4 - Interventions**

L'année a débuté sous le signe du plan OSTRAL et ceci jusqu'à fin avril. De manière à garantir une conduite des opérations et un appui au profit de la cellule de crise préfectorale, l'ORPC a planifié un service de piquet sans compter les 120 heures prestées par l'entier du personnel professionnel.

Les conditions hivernales de janvier-février ont contraint l'ouverture du site d'accueil de la Vallée de la Jeunesse pour le soutien de la structure d'accueil du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP). Durant les 4 semaines d'exploitation, 500 personnes ont été accueillies avec bienveillance par les miliciens.

La période estivale a eu son lot d'engagement avec un délestage autoroutier ainsi que le déclenchement du « plan canicule » qui ont impliqués les personnes des compagnies FIR/FAR pour un total de 120 heures.

Lors de l'interruption du réseau ferroviaire entre Genève et Lausanne du 9 novembre, l'ORPC a été alarmée pour une gestion des flux passagers en gare de Lausanne. Finalement, 10 personnes ont été mises sur pied dès 06h00 pour une fin d'engagement à 21h00.

Pour terminer, un appui a été apporté au Musée Historique de Lausanne pour évacuer, décontaminer et déplacer une trentaine d'objets dans un autre dépôt temporaire et ceci à l'aide de quatre spécialistes de la protection des biens culturels de l'ORPC.

#### **IV - 2.5 - Matériel, équipement et infrastructures**

Le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a distribué à chaque ORPC dans le cadre des préparatifs à l'engagement du plan OSTRAL, un lot de citernes à carburants mobiles permettant une propre capacité de ravitaillement de près de 2'400 litres.

L'effectif du bataillon est désormais entièrement équipé avec la nouvelle tenue cantonale PCi VD 15.

#### **IV - 2.6 - Formation**

La formation continue a été dispensée aux compagnies sous deux formats :

- instruction axée à l'engagement de 2 jours ou
- cours de répétition de 5 jours.

Les spécialisations telles que la protection de biens culturels, l'atomique biologique et chimique, les sanitaires ainsi que les spécialistes antichute ont aussi bénéficié d'une formation continue ciblée. Fait marquant, un exercice d'intervention pour les compagnies de 90 personnes a été organisé et conduit à 4 reprises par l'état-major de l'ORPC.

#### **IV - 2.7 - Engagement des volontaires et miliciens**

4'046 jours de service ont été accomplis en 2023.

#### **IV - 2.8 - Essai annuel des sirènes**

74 sirènes fixes et mobiles ont été contrôlées. Celles-ci ont été déclenchées par les centrales d'engagement dédiées et par la milice. 8 étaient défectueuses et ont été remises en état par le canton.



## IV - 3 - Service du Feu



### IV - 3.1 - Effectif du SDIS La Mère

Une légère baisse des effectifs est à constater sur l'ensemble des sites du SDIS, avec un effectif total du SDIS de 99 sapeurs-pompiers répartis en 5 groupes au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces dernières années, il a été constaté une diminution régulière du nombre de recrues qui est principalement due à l'évolution du mode de vie et par l'introduction d'une nouvelle procédure de sélection, comprenant des tests d'aptitude plus rigoureux.

Mouvements de personnel, durant l'année 2023 :

• 9 arrivées • 16 départs

Dans une très large majorité, les départs sont dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers :	7	3	8
Sous- officiers :	10	6	5
Sapeurs :	13	18	17
Recrues :	5	0	2
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>27</b>	<b>32</b>

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs-pompiers) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, encadrés par des moniteurs provenant des 3 sites. En 2023, quatre anciens JSP ont intégré notre SDIS.

#### **IV - 3.2 - Composition de l'état-major**

Commandant :	Maj. Luis Mendez
Quartier-maître :	Cap. Frédéric Gygax
Responsable de l'instruction :	Cap. Gaël Berthoud
Responsable logistique :	Plt. Andrea Penza
Responsable opérationnel :	Cap. Clément Bouaraphanh
Responsable RH/communication	Cap. Lionel Marti

#### **IV - 3.3 - Commission du feu**

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises, notamment pour traiter le rapport annuel du SDIS, le contrôle des comptes 2022 et le budget prévisionnel 2024.

##### Composition au 31.12.2023 :

<b>Cheseaux :</b>	Martine Lob – Présidente, Stéphane Hauert, Florence Bagnoud,
<b>Le Mont :</b>	Nadège Longchamp - Municipale, Michel Chardonnens,
<b>Romanel :</b>	Claudia Perrin - Syndique, Chloé Corthésy, Thierry Chappuis
<b>Jouxens :</b>	Thierry Reymond – Municipal, Jermidi Hondo, Julien Verrey.
<b>Commandant :</b>	Luis Mendez
<b>SDIS :</b>	Frédéric Gygax, Gaël Berthoud, Clément Bouaraphanh, Lionel Marti, Andrea Penza

#### **IV - 3.4 - Formation – exercices communaux**

80 exercices ont pu avoir lieu en 2023, soit :

- 11 exercices premiers secours
- 11 exercices recrues
- 17 exercices porteurs de masque
- 4 exercices chauffeurs
- 2 exercices évènements naturels
- 6 exercices officiers
- 3 exercices sous-officiers
- 10 exercices jeunes sapeurs
- 16 exercices et séances d'état-major.

#### **IV - 3.5 - Formation – cours cantonaux**

Comme chaque année, un grand nombre de sapeurs-pompiers ont pu parfaire et développer leurs compétences en suivant divers cours cantonaux sur divers thèmes. Pour 2023, ce sont **1400** heures de cours qui ont été suivies. Ces formations peuvent

avoir lieu au centre de formation de l'Etablissement cantonal d'incendie ECA, mais également dans tout le canton.

- 7 sapeurs ont été formés pour intervenir dans le détachement de premier-secours.
- 2 sapeurs ont obtenu le permis de conduire C1 « 118 ».
- 5 sapeurs ont terminé leur formation de porteur d'appareil respiratoire

#### **IV - 3.6 - Interventions du corps**

Durant l'année 2023, le SDIS est intervenu à 107 reprises avec un personnel mobilisé qui a réalisé près de 1081 heures de travail.

	2023	2022	2021
Feux	20	21	31
Alarmes automatiques	18	17	12
Technique/inondations	52	30	39
Sauvetages	15	21	18
Divers	2	8	-
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>97</b>	<b>100</b>

#### **IV - 3.7 – Services supplémentaires et représentations**

Lors de la fête nationale du 1er août, notre SDIS a été engagé pour la sécurisation du feu sur 3 communes.

Notre SDIS organise le passeport vacances pour les enfants sur 2 communes.

De plus, il a été représenté lors de la revue 2023 au Mont-sur-Lausanne, à l'Assemblée de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers ainsi qu'à la conférence annuelle des commandants du canton.



## Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets – Forêts - Domaines

### V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Eric Bourqui, chef du service de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. Diverses tâches supplémentaires viennent régulièrement étoffer un emploi du temps déjà bien fourni.



Nos effectifs au 31 décembre 2023 étaient de :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Philippe Corday	100 %
- Employés :	M. Lorenzo Malizan	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
	M. Alain Pahud	100 %
- Apprenti :	M. Thibaud Baumann	100 %

soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous résume la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2023	2022	2021
Terrains de football, gazons	4,0 %	3,4 %	3.9 %
Parcs et cimetière	24,7 %	23,6 %	19.8 %
Forêts / fauchage et exploitation	3,0 %	3,4 %	2.4 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	3,8 %	3,0 %	2.8 %
Routes / chemins balayage	11,9 %	11,9 %	10.8 %
Routes / chemins réparation	3,8 %	7,0 %	7.9 %
Routes / chemins fauchage	2,5 %	2,3 %	2.6 %
Neige	5,3 %	3,5 %	7.7 %
Véhicules et machines	4,0 %	4,3 %	4.6 %
Voirie divers	16,3 %	15,9 %	18.3 %
Ecoles et Sociétés	3,2 %	4,0 %	2.6 %
Déchetterie	17,5 %	17,7 %	16.6 %

## **V - 2 - Routes et chemins**

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **18** interventions en 2023 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les travaux courants, il faut relever entre autres :

- Rénovation du refuge, broche « Pic vert » et aménagement extérieur complet
- Aménagement cimetière et remplacement du gravier par du gazon entre les tombes
- Pose de nouvelles poubelles communales
- Nettoyage des collecteurs et sacs de diverses routes
- Aménagement chemins forestiers et limites forestières
- Déménagement de la bibliothèque et rangement
- Création nouveau massif Pâquis - Saugettaz

### **V- 3 - Domaine communal**

Surface totale du territoire : 458 ha

Zone agricole : 255 ha

Surface forestière : 51 ha

Surface forestière exploitable dont la commune est propriétaire : 37 ha

### **V - 4 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge**

#### **V - 4.1 - Généralités**

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, qui a le statut juridique d'une association de droit public.

#### ***Communes partenaires :***

Bussigny - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxtenns-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

#### **V - 4.2 - Surfaces forestières gérées**

518 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (environ 500 propriétaires)

#### **V - 4.3 - But et structure légale**

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant du Canton) et de gestionnaire des forêts communales.

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Législature 2021-2026 :

Présidente du comité	Mme Paola Kaeslin, Municipale, Bussigny
Vice-Président du comité	M. Christian Maeder, Syndic, Ecublens
Membre du comité	M. Denis Favre, Municipal, Romanel
Secrétaire du comité	M. Grégory Gabriel, Garde forestier
Caissier comptable	M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny
Président de l'assemblée	M. Laurent Bovay, Syndic, Crissier
Vice-Président de l'assemblée	M. Maurizio Mattia, Municipal, Prilly

#### **V - 4.4 - Assemblées**

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière ; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant.

Pour l'année 2023, celles-ci ont eu lieu le 16 mars à Chavannes-près-Renens avec une présentation du concept de réfection de desserte forestière et le 28 septembre avec une visite de la scierie Zahnd à Rueyres.

#### **V - 4.5 - Contrats de gestion**

Notre commune est liée par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier.

L'Inspecteur des forêts du 18<sup>ème</sup> arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par des entreprises répondant aux normes de sécurité.

#### **V - 4.6 – Réchauffement climatique**

A la suite de la récurrence d'étés caniculaires, plusieurs essences dépérissent notamment le hêtre, le sapin blanc, l'épicéa, à cause notamment du manque de précipitations et des températures élevées.

Une autre essence, le frêne reste vulnérable à la chalarose, maladie fongique se propageant par les spores du champignon. Les frênes sont présents en majorité aux abords des infrastructures, ce qui demande une surveillance permanente.

#### **V - 4.7 - Convention avec l'Etat**

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.

#### **V – 4.8 – Soins apportés aux forêts de Cheseaux**

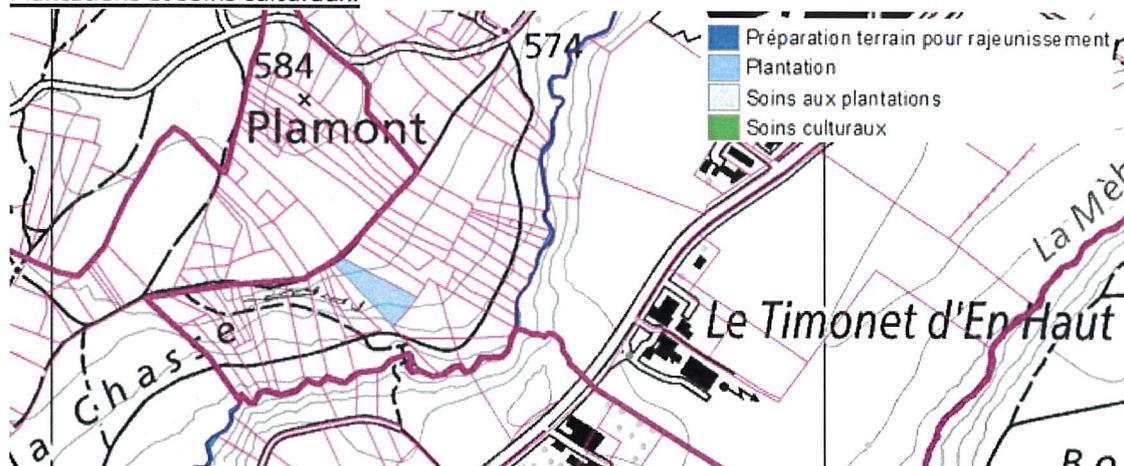
L'entretien de différentes parcelles forestières a été régulièrement effectué.

Une éclaircie de moyenne futaie le long de la route du refuge a permis de sélectionner les tiges pouvant se développer dans le futur. La parcelle 655 a fait l'objet d'une mise en lumière conséquente afin de permettre à de jeunes tiges issues de rajeunissement naturel de se développer.

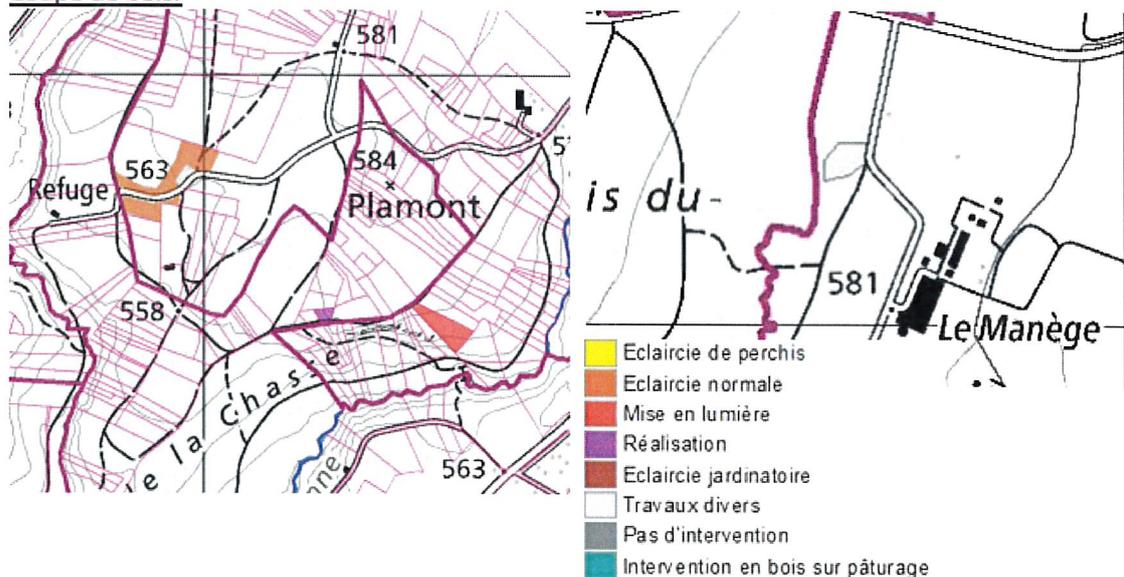
Une plantation sur cette même parcelle a permis de compléter et d'enrichir le mélange d'essences.

Suite aux forts coups de vent de février à juin 2023, plusieurs arbres versés (chablis) ont dû être exploités, notamment le long du chemin du refuge.

Plantations et soins cultureux:



Coupe de bois:



Bois martelé: 298 sylves

## **V - 5 - Epuration des eaux**

### **V - 5.1 - Activités de la Station d'épuration (STEP) de Vidy**

Les nouveaux bâtiments successivement mis en service entre 2019 et 2021 sont à présent munis de leurs façades définitives qui préfigurent la mise en valeur du site. Parmi ces bâtiments se trouvent les imposants silos qui marquent l'entrée au site de la STEP.



Le biométhane qui est y produit depuis 2021 par digestion des boues d'épuration est une énergie locale, renouvelable et un modèle d'économie circulaire. Il complète l'énergie-chaleur judicieusement produite par incinération des boues d'épuration depuis les années 70 et qui alimente le réseau de chauffage à distance lausannois.

Véritable changement de paradigme, la STEP a produit en 2022 et 2023, plus d'énergie qu'elle n'en a consommée.

Sur le front du projet STEPact, l'année 2023 a été marquée par la construction du nouveau traitement biologique, dont le bâtiment est sorti du sol avec ses dix-sept bassins équivalents à quatre piscines olympiques. Le calendrier des travaux n'ayant pas subi de décalage, la mise en service de ce bâtiment demeure attendue au cours du premier semestre 2025.

L'année a également été marquée par la publication du concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile visant le nouveau bâtiment du Service de l'eau (projet BASE). Outre les membres professionnels engagés, plusieurs membres du Conseil d'administration siègent au jury du concours.

Le Conseil d'administration, dont la composition demeure inchangée depuis 2021, s'est réuni à cinq reprises pour diriger la société dans un contexte de variation des prix d'énergie, des consommables et de hausse des taux d'intérêts.

## **V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux**

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP (en entrée) ont atteint 39 millions de m<sup>3</sup>. Cette augmentation (+15% par rapport aux 34.0 millions de m<sup>3</sup> en 2022) s'explique par une forte pluviométrie en 2023. Il faut rappeler néanmoins que les eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros débris, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 1'223 mm en 2023, supérieures aux 939 mm de l'année précédente et se situant en-dessus de la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

## **V - 5.3 - Consommation et coût moyen**

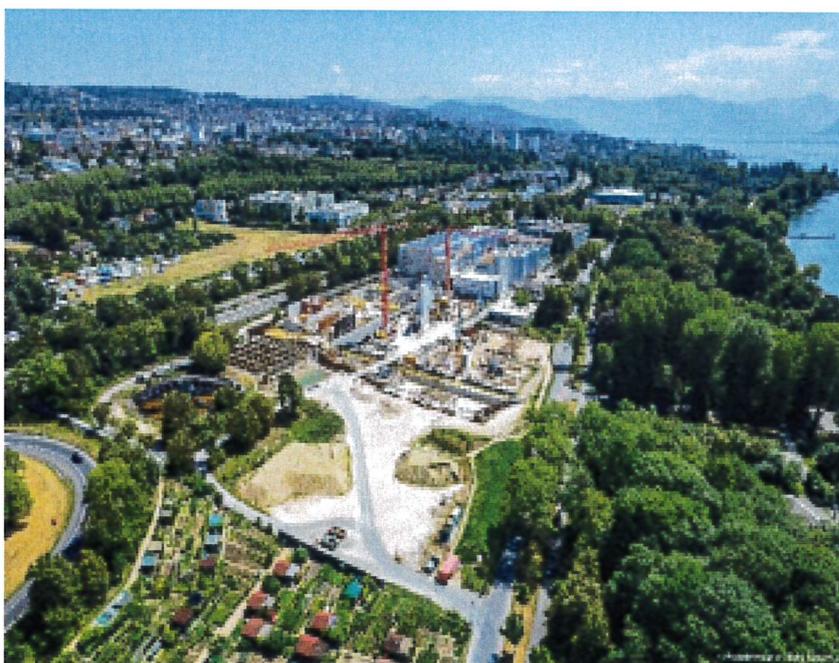
Pour Cheseaux, la quantité facturée est de 363'166 m<sup>3</sup> (2022 : 342'710 m<sup>3</sup>), y compris l'entreprise Bell.

Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2023 à CHF 1,13274, plus TVA (Fr. 1,04717 en 2022).

## **V - 5.4 - Visites**

Les demandes de visite de la STEP ont légèrement augmenté en 2023. Ces visites ont été assurées par le responsable des visites du Service de l'eau, assisté par deux guides externes, ainsi que par du personnel de la STEP, soit 1'469 visiteurs répartis en 68 groupes, issus d'horizons très divers.

Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé d'un casque et d'une chasuble pendant toute la durée de la visite.



## V - 6 - Déchets

### V - 6.1 - Situation générale de Valorsa SA

Notre commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 95 autres communes du canton, réparties sur 5 districts.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets, action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

Le Conseil d'administration en 2023 est composé comme suit :

- Grégory Wyss, président, district Gros de Vaud
- Nathalie Jaton, vice-présidente, district Ouest lausannois
- **Liliane Annen**, district Lausanne
- Jean Ceppi, district Ouest lausannois
- Danilo Perotti, district Jura-Nord vaudois
- Pierre Bruni, district Gros-de-Vaud
- Bernard Ebener district Morges
- Serge Gambarasi, district Morges
- David Lenoir, district Morges

De même, notre commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique des déchets du canton de Vaud, puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres : GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

VALORSA, sur son site de Penthaz, collecte quotidiennement, transporte, trie, compacte, valorise, traite et fait incinérer les déchets urbains des 95 communes du périmètre ouest vaudois et des entreprises de la région. Centre de compétence technique, VALORSA SA propose également un service-conseil à ses communes actionnaires.

VALORSA est également un centre d'équarrissage récoltant les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées ou incinérées.

En 2023, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage.

VALORSA procède au désapprovisionnement dans notre déchetterie des déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

VALORSA est également associée à COSEDEC (Centre de compétence en pédagogie, formation et sensibilisation à la gestion des déchets et la consommation durable). Nos enfants peuvent profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC.

D'autre part, notre Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthaz pour les filières de gestion des ordures ménagères, encombrants, verre trié, bois, DSM (déchets spéciaux des ménages).

En 2023, notre Commune a reçu la visite de VALORSA qui a pu nous conseiller et nous informer sur les bonnes pratiques en déchetterie, notamment sur la conformité de la collecte, du stockage et du conditionnement des déchets spéciaux des ménages (DSM).

Nos employés communaux ont pu participer à un cours de formation chez CRIDEC sur la gestion des déchets spéciaux (DSM).

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA a la charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures de la commune.

#### **V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa**

<b>Déchets collectés (tonnes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Ordures ménagères	25'295	25'042	25'488
Déchets encombrants	2'308	2'166	2'282
Déchets ménagers spéciaux	250	233	244
Verre	4'158	4'263	4'345
Déchets industriels	6'344	6'710	6'654
Boues d'épuration	6'579	6'024	6'026
Déchets carnés	856	932	967
Appareils électriques	328	320	353

### **V - 6.3 - Statistiques communales**

Seuls certains déchets sont encore collectés hors déchetterie, par l'entreprise mandatée.

<b>Déchets collectés hors déchetterie (tonnes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Ordures ménagères	519.09	473.53	491.38
Papier	91.40	99.90	110.40
Verre	26.29	28.24	27.59
Déchets compostables	272.02	379.60	303.32

### **V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)**

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens est en service depuis février 2012.

<b>Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Objets encombrants	128.79	129.27	127.26
Déchets compostables	329.89	321.14	518.23
Papier	83.00	96.14	92.44
Carton	114.50	118.21	130.68
Verre (Trié)	188.98	192.45	206.47
Ferraille	48.22	46.31	56.60
Huiles	2410 litres	2720 litres	3020 litres
Bois	141.31	142.99	167.11
Aluminium et Fer blanc	13.34	10.85	12.24
Textiles	15.42	31.89	32.855
PET	13.64	14.56	14.13
Déchets inertes	100.78	111.28	141.07

## **Chapitre VI : Petite enfance – Œuvres sociales - Cultes**

### **VI - 1 - Accueil de la petite enfance**

#### **VI - 1.1 - Réseau AJENOL**

##### **Généralités**

Le réseau AJENOL regroupe les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel, et Sullens. L'AJENOL propose un total de 19 structures d'accueil collectif (9 à Prilly, 3 à Cheseaux, 2 à Jouxens-Mézery, 3 à Romanel, 1 à Sullens et 1 à Boussens) ainsi que 2 structures de coordination de l'accueil en milieu familial.

Les communes du réseau ont continué leurs efforts afin d'améliorer la prise en charge des enfants au sein de différentes structures. L'offre continue de s'étoffer pour le parascolaire principalement alors que le nombre de places d'accueil familial de jour a sensiblement diminué.

Le réseau offre un total de 1024 places d'accueil (accueil collectif et accueil en milieu familial confondus) occupées par 1478 enfants.

##### **Accueil collectif**

Un nouveau lieu APEMS nommé « L'Espace » a ouvert à Cheseaux. Il se situe dans le nouveau collège Loys de Cheseaux et peut accueillir jusqu'à 30 écoliers de 6P à 8P durant les périodes scolaires. L'accueil des 6P dans ce lieu libère des places à l'UAPE des Funambules qui se concentre maintenant sur les 1P à 5P. Toutefois, pendant les vacances scolaires, les 6P de L'Espace pourront être accueillis aux Funambules, UAPE ouverte 47 semaines par année.

À Jouxens-Mézery, la mise à disposition de locaux et du personnel nécessaire permet l'accueil de 20 places supplémentaires pour les repas de midi, principalement pour les enfants domiciliés à Prilly et enclassés à Jouxens-Mézery. Cela sous la direction de l'UAPE du Grand Navire.

À Boussens, l'APEMS « Le Satellite » a augmenté de 24 à 36 places avec un accueil élargi, soit les matins, midis et après-midi, hormis le mercredi.

L'APEMS du Vieux Collège à Prilly a également doublé le nombre de places disponibles pour les 7P et 8P pour offrir, dès août 2023, 36 places les midis et après-midis.

L'APEMS de Corminjoz a pu ouvrir 6 places d'accueil supplémentaires pour les écoliers de Prilly de 4P à 6P. Places déjà autorisées par l'OAJE mais pas encore offertes aux enfants.

Selon la statistique établie sur le mois de novembre 2023, le tableau suivant indique le nombre de places offertes par âges et par type d'accueil. On remarquera l'augmentation de 90 places d'accueil dans le secteur parascolaire.

Accueil collectif	Total places offertes		Places offertes par âge									
			Pré-scolaire				Parascolaire					
			0>30 mois		30 mois>4 ans		1P>2P		3P>6P		7-8P	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>Prilly</b>	<b>328</b>	<b>304</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>144</b>	<b>138</b>	<b>36</b>	<b>18</b>
CVE Acacias	20	20			20	20						
CVE Sorbiers	44	44	24	24	20	20						
CVE Tilleul	24	24	24	24								
UAPE Tilleul	54	54					32	32	22	22		
APEMS Confrérie	54	54							54	54		
APEMS Corminjoz	36	30							36	30		
APEMS Jolimont	24	24					16	16	8	8		
APEMS Mont-Goulin	36	36					12	12	24	24		
APEMS Vieux-Collège	36	18									36	18
<b>Cheseaux</b>	<b>174</b>	<b>144</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>68</b>	<b>47</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
Galipette	59	59	29	29	30	30						
Funambules	85	85					37	38	48	47		
L'Espace	30								20		10	
<b>Romanel</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>48</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
P'tits Bonshommes	20	20			20	20						
UAPE Explorateurs	36	36					24	12	12	24		
APEMS Aventuriers	36	36						24	36	12		
<b>Jouxteins-Mézery</b>	<b>98</b>	<b>74</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>54</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Petit Navire	14	14	4	0	10	14						
Grand Navire	84	60					30	24	54	36		
<b>Sullens/Boussens</b>	<b>72</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>48</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
La Cap'Sul	36	36					12	12	24	24		
Le Satellite	36	24					12	12	24	12		
Renens (convention)	10	10	7	7	3	3	0	0	0	0	0	0
Les Chatons	10	10	7	7	3	3						
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>684</b>	<b>88</b>	<b>84</b>	<b>103</b>	<b>107</b>	<b>175</b>	<b>182</b>	<b>362</b>	<b>293</b>	<b>46</b>	<b>18</b>

## Accueil en milieu familial

Les 2 réseaux d'accueil en milieu familial, celui de Bournens-Boussens-Cheseaux-Romanel-Sullens et celui de Prilly-Jouxteins-Mézery, disposaient à fin 2023 de 60 Accueillantes (AMF), encadrées par 2 coordinatrices.

La difficulté à recruter de nouvelles accueillantes est toujours présente, elle est constatée dans tout le canton.

## Demandes d'accueil non satisfaites

La liste d'attente est mise à jour de manière continue et laisse apparaître une demande non satisfaite toujours plus importante, surtout en ce qui concerne les enfants de moins de 4 ans, pour de l'accueil collectif.

Avant l'attribution des places à la reprise scolaire d'août 2023, 326 enfants étaient en liste d'attente, dont 215 pour du préscolaire.

A fin décembre 2023, le nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente restant sans solution de garde par leur réseau de domicile s'élevait à 157. Une augmentation de 73 enfants est à noter comparé à fin décembre 2022.

## **Activités du comité**

### **Conventions**

La convention de collaboration AJENOL signée avec le RéseauL (Lausanne) pour le quartier du Taulard et de Vernand est reconduite chaque année, et plusieurs familles en bénéficient.

La garderie d'entreprise de la BCV La Cabane a signé une convention en 2016 lui permettant de bénéficier des subventions de la FAJE. Cette convention est aussi reconduite chaque année.

Une convention avec l'EFAJE (réseau du Gros-de-Vaud) permet à des enfants d'être accueillis dans un autre réseau que celui du domicile. Trois enfants domiciliés dans le réseau AJENOL bénéficient d'un accueil dans une structure de l'EFAJE ; quatre enfants domiciliés dans d'autres réseaux bénéficient d'un accueil dans une structure de l'AJENOL jusqu'à fin juillet 2024.

Une convention établie avec le réseau Renens-Crissier permet également d'offrir des places d'accueil inter-réseaux de manière temporaire. La demande est moindre avec ce réseau-là.

Enfin, une convention est reconduite d'année en année, qui permet au jardin d'enfants AMADOU de toucher une subvention de la FAJE pour l'accueil d'urgence, et surtout pour l'accueil « à temps d'ouverture restreint », c'est à dire en horaire discontinu.

### **Assemblée générale**

L'AJENOL a tenu en 2023 deux Assemblées générales, le 1<sup>er</sup> juin et le 15 novembre.

L'assemblée générale de juin a adopté les comptes et le rapport de gestion 2022. Elle a été informée de l'engagement de la nouvelle directrice opérationnelle pour le réseau, Madame Evelyne Bessaud, à la suite du départ à la retraite de Monsieur Laurent Hälller. La création d'un poste de délégué à l'inclusion a également été présentée pour une prochaine mise au concours. Ce poste sera principalement subventionné par la FAJE et viendra en soutien aux équipes éducatives et aux AMF lorsqu'un enfant a des difficultés.

Annnonce du prochain abandon du logiciel de gestion « G2i » qui est devenu obsolète et ne sera plus maintenu à jour par la société OFISA dès 2024. Cela a précipité les démarches pour choisir un système ERP plus global pour la gestion et la planification des structures d'accueil, du travail des AMF et de la liste d'attente.

L'assemblée générale de novembre a validé le budget 2024. Ce budget est à la hausse, en raison des points suivants :

- L'augmentation du poste de la Directrice opérationnelle qui est passée de 30% à 70% au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Cette augmentation est justifiée par l'agrandissement constant du réseau.
- L'achat du nouveau logiciel de gestion administrative et organisationnelle a engendré des coûts d'achat importants, dont le premier acompte a été payé sur 2023.

## **Comité**

Le Comité de l'AJENOL est présidé par Mme Jacqueline Dieperink. Il s'est réuni 7 fois en 2023, en présence des représentantes des directions et des coordinatrices.

Parmi les divers points abordés et tâches effectuées par le comité et l'équipe, on peut relever :

- La création du projet pédagogique des AMF du réseau, travail effectué par les coordinatrices et les AMF, accompagnées par une conseillère pédagogique du PEP. Le livret a été illustré par une artiste et imprimé par un professionnel. La demande initiale provient de l'OAJE, ce document explicatif du métier d'AMF pourra être présenté aux parents par les AMF, les coordinatrices ainsi que par le réseau.
- Un groupe de travail a étudié le cahier des charges pour le poste de délégué-e à l'inclusion pour l'accueil collectif et l'accueil familial. Dans ce poste, un pourcentage de travail supplémentaire a été décidé pour organiser des rencontres de soutien pour les AMF.
- Un groupe de travail a été organisé pour l'étude du changement de logiciel informatique.
- Un audit a été réalisé par la Cour des comptes.
- L'amélioration des conditions de travail des AMF avance pas à pas et fait encore l'objet de discussions.

## **VI - 1.2 - Accueil familial de jour**

### **VI - 1.2.1 - Mission**

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens-Romanel a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces cinq communes conformément à la Loi sur l'accueil de jour (LAJE). Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion

financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction est composé de Mmes Jennifer Dagon (Romanel), Présidente, Jacqueline Dieperink (Cheseaux), trésorière et Sandrine Gaudard (Boussens), secrétaire.

#### VI - 1.2.2 – Nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) et placements en 2023

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<b>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</b>						
AMF au 1er janvier 2023	0	0	15	8	2	25
Nouvelles AMF en 2023	0	0	0	1	1	2
AMF ayant démissionné en 2023	0	0	0	2	0	2
AMF au 31 décembre 2023	0	0	15	7	3	25
<b>ENFANTS</b>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2023	8	28	100	45	27	208
Nouveaux placements en 2023	0	9	33	14	12	68
Enfants sortis en 2023	1	12	31	19	2	65
Enfants accueillis au 31 décembre 2023	7	25	102	40	37	211

Fin 2023 pour les 5 communes, **100** enfants sont en attente d'un placement. Ce sont essentiellement des bébés, plus difficiles à placer (exemple : limite du nombre de bébés accueillis simultanément, l'AMF qui a elle-même un bébé ou l'AMF qui ne désire plus accueillir de bébé).

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

En 2023, nous n'avons accueillis aucun enfant venant d'autres communes (Jouxens, Prilly et Lausanne).

### **VI - 1.3 - Accueil collectif de jour**

L'association des structures d'accueil de la Chamberonne (ASAC), gère 54 structures d'accueil :

- L'UAPE « Les Funambules », à Cheseaux, qui compte 85 places d'accueil pour les enfants de 1 à 6 P.
- La garderie « La Galipette », à Cheseaux, qui offre, depuis la rentrée d'août 2021, 59 places pour les enfants dès 14 semaines jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire.
- L'APEMS Cap'Sul à Sullens, qui offre 36 places pour les enfants de 1 à 6P.
- L'APEMS le Satellite à Boussens qui offre 36 places à midi depuis le 21 août 2023.
- L'APEMS L'Espace, qui offre 30 places pour les enfants de 6-8P et qui a ouvert le 21 août 2023.

### **Composition du Comité**

Le comité, élu par l'assemblée générale du 22 juin 2023 se compose des membres suivants :

M. Kim Roachat	Président
Mme Jacqueline Dieperink	Vice-présidente (Commune de Cheseaux)
Mme Marie-Christine Pitton	Membre (Commune de Sullens)
Mme Sandrine Gaudard	Membre (Commune de Boussens)
M. Jean-Marc Weber	Membre (Commune de Bournens)

Les directrices et directeur des structures assistent aux séances avec voix consultative :

Mme Véronique Gagnaux	Directrice de l'UAPE les Funambules et de la Galipette
Mme Laura Rittmeyer	Directrice de l'APEMS de Sullens et de Boussens (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023)
M. Antonio Cassella	Directeur de l'APEMS L'Espace (depuis le 1 <sup>er</sup> août 2023)

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'association, Mme Nathalie Barrilliet.

### **Activités**

Le comité a tenu 7 séances plénières durant l'année 2023. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2022 (avant leur adoption par l'assemblée générale) et l'élaboration du budget 2024, ainsi que la préparation de l'assemblée générale du 30 juin 2023.

En dehors des séances plénières du comité, de nombreuses séances bilatérales avec les directrices ont été tenues, en particulier concernant la gestion du personnel et de la situation sanitaire.

## VI - 1.3.1 - Garderie La Galipette

L'équipe éducative se compose ainsi :

- une directrice à un taux annuel de 48%
- une adjointe à 70% avec 10% de temps éducatif

Dans le groupe des bébés et mini-bébés :

- une éducatrice à un taux de 73% qui est partie fin mai. Elle a été remplacée par une assistante socio-éducative qui a commencé la formation d'éducatrice ES en août
- trois assistants socio-éducatifs à des taux de 60%, 80% et 100%
- une auxiliaire à un taux de 80%

Dans le groupe des trotteurs :

- une éducatrice à un taux de 60% qui a quitté la structure en avril et qui a été remplacée par une assistante socio-éducative qui a commencé la formation d'éducatrice ES en août.
- deux assistants socio-éducatifs à des taux de 80% et 100%
- une auxiliaire à un taux de 60%

Dans le groupe du vertical et des moyens :

- deux éducateurs à un taux de 71% et 91%
- quatre assistants socio-éducatifs à des taux de 50%, 60%, 86% et 93%, dont un assistant socio-éducatif qui a commencé la formation d'éducateur ES en août

Il y a également :

- deux intendantes à un taux de 55%
- la secrétaire de l'association à 25%
- trois apprentis
- une stagiaire préalable à 100%

Les apprentis, ainsi que la stagiaire, et leurs formatrices se rencontrent une heure par semaine pour un entretien individuel de suivi de stage, en plus du colloque hebdomadaire et institutionnels.

Durant l'année, 4 personnes ont quitté la garderie. Elles ont toutes été remplacées.

Durant cette année 2023, les colloques institutionnels ont été utiles pour travailler :

- Le projet pédagogique : gros travail qui est toujours en travaux
- La tenue vestimentaire au travail
- Une formation sur l'aménagement des salles de jeux
- L'organisation des différentes fêtes et portes ouvertes pour les familles

### Activités :

Entre février et mars le personnel a pu participer à une formation de la Vaudoise Assurance sur la mobilité et les accidents. Une sortie du personnel a également eu lieu en mars.

Durant les vacances d'avril un repas grillade a été proposé aux enfants, ainsi qu'une matinée à la Vallée de la jeunesse, une demi-journée dans un lieu de grimpe, une visite de la ferme de St-Barthélemy et la projection d'un film de la lanterne avec pop-corn.

Au moins de juin, diverses sorties ont été organisées pour marquer la fin de l'année scolaire et le départ de certains enfants. Notamment, une sortie au jardin botanique de Lausanne, la visite du Château de Chillon, une journée à Sauvabelin pour voir les animaux.

Le 24 juin, pour la seconde année consécutive, un brunch a été proposé aux familles dans les jardins de la Galipette. Les parents et l'équipe ont éprouvé du plaisir lors de cette journée.

En novembre, l'élan de la fête de la courge a été suivi et les enfants ont eu la possibilité de venir déguisés.

En décembre, un calendrier de l'avant pour les enfants a été organisé dans chaque groupe et le 2 décembre la fête de Noël a eu lieu à la grande salle de Sullens en collaboration avec l'UAPE, avec diverses activités proposées.

### **VI - 1.3.2 - UAPE Les Funambules**

L'équipe éducative se compose ainsi :

- une directrice à un taux annuel de 48%
- une adjointe à 70% avec 10% de temps éducatif
- deux éducatrices à des taux annuels de 88% et 92%
- quatre assistants socio-éducatifs à des taux annuels de 65%, 82%, 85% et 93.5%
- quatre auxiliaires à un taux annuel de 50%, 55%, 75% et de 88%
- trois apprentis
- un stagiaire préalable d'une année en vue de commencer l'apprentissage
- deux intendantes de 45% à 100% comprenant un 10% auprès des enfants
- la secrétaire de l'association à 25%

### Activités :

Les demandes de changement de fréquentation ont été faites et les formulaires des nouvelles familles voulant fréquenter l'UAPE en août arrivent.

Les vacances scolaires de février ont été placées sous le thème de la nature.

En mars, à l'occasion du carnaval, les enfants ont pu venir déguisés.

Durant les vacances de Pâques l'équipe a proposé aux enfants une chasse aux œufs, la teinte d'œufs, un mini-cross, la réalisation d'une carte en 3D, de la cuisine, une balade sur le chemin des Blés entre Fey et Echallens, ainsi qu'une journée Koh-Lanta.

En juin, les parents des futurs nouveaux enfants qui commenceront en août ont pu participer à une soirée de présentation et un brunch a été organisé avec les familles des enfants des 6 et 5P pour marquer la fin de leurs placements au sein de l'UAPE.

Durant les trois semaines de vacances de juillet, des activités variées ont été proposées toujours sur les thèmes de la ferme et de la montagne. Notamment des créations de mosaïque, de bougies et de peinture, une journée Koh-Lanta, une chasse aux trésors, des jeux de piste et une bataille d'eau ont permis d'animer les journées.

L'UAPE a été ouverte durant les deux semaines de vacances scolaires d'octobre. Un programme varié a été proposé aux enfants sur le thème de la ferme (confection d'une poule, apprendre à traire une vache, faire de la peinture, faire de la cuisine, journée sportive).

En décembre, le traditionnel calendrier de l'Avent organisé par les apprentis a toujours du succès. Il permet aux enfants d'avoir des activités surprises sur le thème de Noël : bricolage, cuisine, coloriage et il permet aux apprentis d'apprendre et d'approfondir la collaboration, l'anticipation et l'organisation.

### **VI - 1.3.3 – APEMS L'Espace**

L'équipe éducative se compose ainsi :

- un directeur à 80%
- une éducatrice à 17%
- une assistante socio-éducative à 36%
- une auxiliaire à 50%
- deux personnes en charge de l'intendance à un taux de 44% et 25%

#### Activités :

Le mois de septembre a permis d'apprendre à connaître les enfants ainsi que de s'approprier le fonctionnement des différents lieux à disposition de l'APEMS (place de jeu, terrain de sport, salle de gymnastique, bibliothèque).

Avant les vacances d'automne, plusieurs ateliers créatifs ont été animés par l'équipe éducative. Ces ateliers avaient comme toile de fond la thématique d'Halloween et ont permis la décoration de la salle de ville de l'APEMS.

En novembre, une première proposition de logo pour l'APEMS a été réalisée en collaboration avec les enfants et a été soumise au comité de l'ASAC.

Durant le mois de décembre, des ateliers sur la thématique de l'hiver et des fêtes de fin d'année ont été animés. Un calendrier de l'avent a également été créé.

Les enfants inscrits le mercredi après-midi sont allés au marché de Noël de Lausanne.

Les parents se sont vu proposer une semaine spéciale à l'approche des fêtes de fin d'année. Ces derniers avaient la possibilité de s'arrêter boire un thé chaud et goûter aux biscuits faits par leurs enfants en fin de journée, lorsqu'ils venaient les chercher.



## **VI - 2 - Commission consultative enfance – jeunesse (CCEJ)**

La commission consultative pour la législature 2021-2026 a été nommée. Ses membres sont : Mmes Catarina Bento, Véronique Gagnaux, Gabrielle Lerjen, Radica Schmidt, MM. Loïc Bornozy et Serge Vulliamy.

La commission s'est vu confier le mandat d'étudier diverses variantes pour la réalisation de la nouvelle place de jeux de la Plantaz.

### **VI - 3 - ARASPE**

La Commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens (ARASPE)

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Son président est M. Alberto Mocchi de Daillens. Mme Jacqueline Dieperink en est la vice-présidente.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, était placé sous la présidence de Mme Anne Bourquin Büchi de Prilly jusqu'au 30 juin 2023, puis de Mme Corinne Sauty d'Echallens. La directrice du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative.

Deux séances du conseil intercommunal ont été tenues, l'une pour les comptes 2022 et l'autre pour le budget 2024.

En dehors des activités de routine, le Codir a travaillé sur les nouveaux statuts de l'association, dont le projet a été présenté à la commission aux affaires régionales et intercommunales en mars 2023.

L'ARASPE et l'ARASOL (ARAS du sud-ouest lausannois) ont reçu une subvention cantonale pour la mise en œuvre d'un projet d'ateliers numériques destinés aux personnes peu à l'aise avec les nouveaux moyens numériques. Ce projet sera concrétisé en 2024.

Comme l'année précédente, l'ARASPE a organisé des séances d'information sur les assurances maladie en fin d'année.

### **VI - 4 - APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)**

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile (AVASAD). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région. L'APROMAD gère également pour tout le canton les soins infirmiers pédiatriques à domicile, un soutien destiné aux proches aidants, ainsi que le lancement en 2023 du programme « Bien vieillir ». Un total de 5'991 clients ont ainsi placé leur confiance dans les CMS de la Couronne lausannoise cette année.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 806 collaborateurs. Elle regroupe 8 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully.

Le financement est assuré par le canton, les caisses-maladie et les clients.

#### **VI - 4.1 - Heures de soins par Centre médico-social (CMS)**

Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

<b>CMS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Cully	59'771	60'688	64'596
Echallens	46'982	46'402	45'224
Epalinges	41'145	41'499	43'710
Le Mont	48'711	43'473	42'803
Oron	53'341	55'759	52'827
<b>Prilly-nord</b>	<b>34'150</b>	<b>31'992</b>	<b>33'092</b>
Prilly-sud	36'221	31'922	28'905
Pully	58'818	60'385	59'166
<b>Total</b>	<b>379'139</b>	<b>372'120</b>	<b>370'323</b>

## VI - 5 - CULTES

### VI - 5.1 - Paroisse réformée

La bonne collaboration avec la paroisse du Haut-Talent s'intensifie en particulier pour les cultes. Le partage de notre temple avec la communauté catholique pendant la période de restrictions a débouché sur une réflexion de nos deux communautés. Ces réflexions sont un peu en stand-by pour des raisons administratives des autorités catholiques, entre autres. Mais le projet avance maintenant et plusieurs voyants sont passés au vert ces derniers jours.

La continuité de l'instauration, depuis 2 ans, d'un temps de prière avec des chants de Taizé une fois par mois le vendredi à 19h00.

Nos cultes sont rendus plus conviviaux grâce aux personnes qui nous accueillent, nos lecteurs et lectrices, sans oublier nos sympathiques moments « d'après-culte ». Les soirées de louanges, les prières de Taizé, les partages bibliques, la JRO, le repas d'automne et encore d'autres événements ne seraient pas possibles sans l'appui de nos nombreux bénévoles de la paroisse.

Les jardins d'été ont été renouvelés, initiative du Haut-Talent partagée avec notre paroisse, appréciée, mais avec un taux de participation variable, notamment due au fait que cette activité est tributaire de la météo.

Dans les nouveautés pour l'année 2023, nous pouvons citer :

- Un culte Cantate avec une Cantate de Bach qui a eu lieu le dimanche 4 juin.
- La réception de la Chorale de l'Orient pour une chantée de Noël le dimanche 12 novembre.



## **VI - 5.2 - Communauté catholique**

La Communauté fait partie de la Paroisse du Bon Pasteur à Prilly, qui elle-même fait partie de l'Unité pastorale Prilly-Prélaz avec la Paroisse St Joseph. Le comité est placé sous la présidence de Mme Michèle Gay Vallotton.

### **Gestion administrative**

Le comité a tenu 6 séances en 2023.

Les comptes 2022 et le budget 2024 ont été adoptés par l'Assemblée générale du 22 mars 2023, qui a eu lieu à l'Ancienne Cure de Cheseaux.

### **Pastorale**

L'abbé de référence est l'abbé Aimé Munyawa et le curé modérateur de l'Unité pastorale est l'abbé Boniface Bucyana.

En 2023, les messes de la Communauté ont été célébrées le samedi soir au foyer St Nicolas à Cheseaux.

Cette année se sont 28 enfants de la Communauté qui sont inscrits au catéchisme, tous niveaux confondus et deux jeunes ont été confirmés le 24 septembre 2023 à St Joseph.

### **Activités de la Communauté**

Les cafés contacts sont désormais bien implantés et ont lieu chaque mois à l'Ancienne Cure à Cheseaux. Ces moments conviviaux sont très appréciés de tous et permettent de renforcer les liens entre les membres de la Communauté et les habitants de nos communes.

La soirée choucroute traditionnelle a eu lieu le 24 novembre 2023 avec une affluence supérieure à celle de l'année passée, ce qui peut laisser penser que les effets de la période Covid commencent à s'estomper.

### **Les jeunes dans la Communauté**

Des messes « expliquées aux enfants » ont été célébrées au foyer St Nicolas et une soirée « connect », destinée aux jeunes de la catéchèse de 11 à 13 ans, a eu lieu pour la première fois à Cheseaux en juin 2023.

### **Activités œcuméniques avec la Paroisse protestante de Cheseaux-Romanel**

Une rencontre avec l'ensemble de la Communauté catholique a été organisée le 26 juin 2023 afin de recueillir le sentiment de l'assemblée sur les travaux de groupe œcuménique. La discussion riche et dense, qui a eu lieu lors de cette rencontre, a montré que le processus pouvait aller de l'avant.

Comme prévu dans le calendrier de consultation, le projet de convention d'utilisation partagée du temple de Cheseaux a été transmis à l'évêque Mgr Morerod.

## Chapitre VII : Instruction publique

### VII - 1 - Organisation générale

#### VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2021 – juin 2026)

##### **Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :**

Présidence : Madame Marie Christine **Pitton**  
Vice-présidence : Madame Jacqueline **Dieperink**

##### **Membres :**

Bournens : Monsieur Michel **Fiaux**, syndic  
Monsieur Jean-Marc **Weber**, municipal des écoles  
Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique  
Madame Sandrine **Gaudard**, municipale des écoles  
Cheseaux : Monsieur Etienne **Fleury**, syndic  
Madame Jacqueline **Dieperink**, municipale des écoles  
Sullens : Monsieur Christian **Gozel**, syndic  
Madame Marie-Christine **Pitton**, municipale des écoles  
Directrice : Madame Radica **Schmidt** (voix consultative)  
Secrétaire : Madame Amélie **Catherin**  
Commune boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2023.

La directrice assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

#### VII - 1.2 - Conseil d'établissement

Font partie de ce Conseil, les municipaux des écoles des quatre communes, la directrice de l'établissement, trois enseignants, quatre parents d'élèves, ainsi que quatre représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement.

En mars, le Conseil d'établissement a reçu des membres du conseil des délégués de classe. Répondant à leur demande, il a initié la réflexion sur la possibilité de mettre des jeux à disposition pour les récréations. L'Association des parents d'élèves (APECH) a fourni certains jeux. Le Conseil a également organisé, en collaboration avec les enseignant-e-s et l'APECH, la Journée à pied à l'école du 22 septembre, celle-ci a rencontré un grand succès. Il a aussi entamé une réflexion sur les cours facultatifs.

## VII - 1.3 - Administration

### **Conseil de direction**

Mme Radica <b>Schmidt</b>	directrice
Mme Maryline <b>Freiburghaus</b>	doyenne primaire 1 – 4P
Mme Fabienne <b>Jaquet</b>	doyenne primaire 5 – 8P
Mme Nicole <b>Pouly</b>	doyenne pédagogique 9 – 11S
M. Etienne <b>Reymond</b>	doyen administratif 1P à 11S

### **Secrétariat**

Mme Maja <b>Pires</b>	secrétaire
Mme Iolanda <b>Coppola</b>	secrétaire

### **Bibliothèque**

Mme Alyssia <b>Andrighetto</b>	bibliothécaire
--------------------------------	----------------

### **Economat**

M. Elwin <b>Castillo</b>	fournitures scolaires
--------------------------	-----------------------

## VII - 2 - Classes primaires

33 classes réparties sur 7 sites différents :

Collège de Boussens :	4 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	3 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	3 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	10 classes
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	4 classes
Collège Loys de Cheseaux – Cheseaux	7 classes

## VII - 3 - Classes secondaires

14 classes au collège Derrière-la-Ville à Cheseaux

### VII - 3.1 - Organisation des options

4 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de Voie Générale (VG) : MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication - éducation nutritionnelle - travaux manuels - économie/droit).

Les 4 options spécifiques (OS) (latin – italien - math./physique - économie/droit) sont proposées aux élèves de Voie Pré-gymnasiale (VP).

Les élèves de Voie générale ont la possibilité de remplacer les options métiers (OCOM) par une option spécifique (OS). 6 élèves de 10VP, 3 élèves de 10VG et 4 élèves de 11VP et 1 élève de 11VG suivent le cours facultatif de grec.



## **VII - 4.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes**

Ecoles spécialisées officielles :	12
Classes d'accueil (Lausanne/Prilly) :	2
Ecoles privées :	20
Sport/arts -études :	4
Enseignement à domicile :	7
Autres établissements :	9

## **VII - 4.3 - Elèves de nationalité étrangère**

176 élèves ou 23.95% de l'effectif, provenant de 31 pays différents.

## **VII - 4.4 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes**

7 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par la Cheffe du département.

23 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1<sup>ère</sup> à 11<sup>e</sup> année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

## **VII - 5 - Activités et événements divers**

- Courses d'école
- Camps de ski : 6P aux Mosses et à Morgins, 7P à Morgins, 9S à Morgins et Grimentz, 10S à Grimentz et Leysin
- Camp d'été : 8P à Grimentz et aux Diablerets (06.2023) et à Couvet (09.2023)
- Voyage d'études des classes de 11<sup>e</sup> à Tenero au Tessin
- Animation musicale des chœurs
- Entretiens d'embauche fictifs proposés par Pro Juventute aux élèves de 11<sup>e</sup>
- Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles
- Test PISA passés par les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>
- Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)
- Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> – 9<sup>e</sup>
- Sortie dans le Lavaux des classes de 7<sup>e</sup>
- Divers spectacles pour les élèves de 1 à 4 et de 7 à 8
- Cérémonie des promotions

## **VII - 6 - Mesures de prévention**

- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7<sup>e</sup>
- Passage de Profa dans les classes de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8<sup>e</sup>
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs).
- Formation des enseignants à la « Méthode de la préoccupation partagée » (MPP)

## **VII - 7 – Bibliothèque scolaire**

L'été 2022, la bibliothèque a déménagé dans le nouveau collège Loys de Cheseaux à Derrière-la-Ville. Elle est ouverte aux enfants d'âge pré-scolaire et élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Boussens. Les enfants s'y rendent avec plaisir, que ce soit seul, accompagnés de leurs parents ou encore avec leur groupe d'amis.

Depuis le départ de Mme Lauranne Toth en juillet 2021, la recherche d'une nouvelle bibliothécaire s'est avérée difficile. Finalement, Mme Hélène Hochart a été engagée ad intérim jusqu'au 31 décembre 2022. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Alyssia Andrighetto a été engagée avec un taux d'activité de 90%.

### **VII - 7.1 - Bibliothèque adultes**

La bibliothèque pour adultes compte environ 500 lecteurs inscrits, dont 23 nouvelles inscriptions (en nette augmentation par rapport à 2022).

Elle est ouverte durant 39 semaines les lundis de 15h00 à 17h45 et les jeudis de 15h15 à 17h45 sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 1'592 prêts de livres sur l'année 2023, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 3'800, dont 125 achats nouveaux et 220 donations récentes.

## **VII - 8 - Parents**

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

- Mai : présentation des options en 9<sup>e</sup> et les voies VG/VP sous forme de portes ouvertes pour les élèves et les parents de 8<sup>e</sup>.
- Octobre : séances pour les parents des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année ;
- Septembre/  
octobre : soirées pour les parents des élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année ;
- Novembre : rencontre des parents des élèves de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> avec une formatrice Profa.

## VII - 9 - Bâtiments scolaires

### Bournens

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

### Boussens

Collège communal 4 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

### Sullens

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM (activités créatrices manuelles)

b) Grande salle 1 salle de sport

### Cheseaux

a) Collège Marais du Billet 11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS

b) Collège Derrière la Ville 24 salles de classe, 1 salle de dégagement, 2 salles de sport, 1 salle de rythmique, salles spéciales (ACT (activités créatrices sur textile), travaux manuels, dessin, langues, musique, informatique, cuisine, sciences), l'orientation professionnelle, une cuisine, l'infirmierie, psychologue, secrétariat et direction

c) Collège Loys de Cheseaux 8 salles de classe, 1 salle ACM, salle de musique, salles de dégagement, 1 salle de sport

d) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe



## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2023, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX**

- Vu le préavis municipal N° 31/2024 du 29 avril 2024
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'adopter le rapport de gestion 2023

### **DECHARGE**

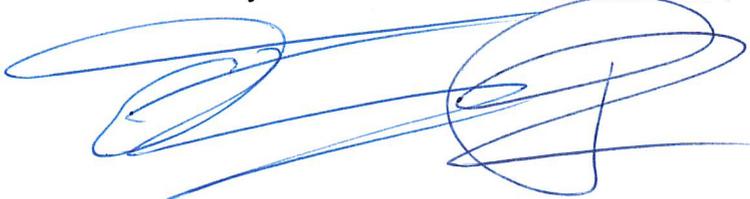
la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 29 avril 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire a.i. :



E. FLEURY

F. PILET

## Glossaire des abréviations

<b>AAS</b>	Agences d'Assurances Sociales
<b>AJENOL</b>	Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois
<b>AMF</b>	Accueillante en Milieu Familial
<b>AO</b>	Amende d'Ordre
<b>APEMS</b>	Accueil pour Ecoliers en Milieu Scolaire
<b>APROMAD</b>	Association pour la Promotion de la Santé et le Maintien à Domicile
<b>ARASPE</b>	Association de la Région d'Action Sociale Prilly-Echallens
<b>ASAC</b>	Association des Structures d'Accueil de la Chamberonne
<b>ASP</b>	Assistant de Sécurité Publique
<b>AVACAH</b>	Association Vaudoise pour la Construction Adaptée Aux personnes Handicapées
<b>BC</b>	Bureau de Coordination
<b>BPA</b>	Bureau de Prévention des Accidents
<b>CAMAC</b>	Centrale des Autorisations en Matière de Constructions
<b>CCEJ</b>	Commission Consultative Enfance – Jeunesse
<b>CCU</b>	Commission Consultative d'Urbanisme
<b>CMS</b>	Centre Médico-Social
<b>COSEDEC</b>	Coopérative Romande de Sensibilisation à la Gestion des Déchets
<b>CSR</b>	Centre Social Régional
<b>DGMR</b>	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
<b>EC</b>	Eaux Claires
<b>EFAJE</b>	Association pour l'Entraide Familial et l'Accueil de Jour
<b>EMS</b>	Etablissement Médico-Social
<b>EU</b>	Eaux Usées
<b>GREA</b>	Groupement Romand d'Etudes des Addictions
<b>LADE</b>	Loi sur l'Appui au Développement Economique
<b>LATC</b>	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
<b>OCOM</b>	Option de Compétences Orientées Métiers
<b>OLED</b>	Ordonnance sur la Limitation et l'Elimination des Déchets
<b>ORPC</b>	Organisation Régionale de Protection Civile
<b>OS</b>	Option spécifique
<b>PAC</b>	Pompe A Chaleur
<b>PALM</b>	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
<b>PGEE</b>	Plans Généraux des Evacuations des Eaux
<b>PPA</b>	Plan Partiel d'Affectation
<b>PQ</b>	Plan de Quartier
<b>RAAS</b>	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
<b>RC</b>	Route Cantonale
<b>RG</b>	Règlement
<b>SDIS</b>	Service de Défense Incendie et de Secours
<b>SISP</b>	Service de l'Inclusion et des actions Sociales de proximité
<b>SRGZA</b>	Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités
<b>SSCM</b>	Service de la Sécurité Civile et Militaire
<b>STEP</b>	Station de Transfert d'Energie par Pompage
<b>UAPE</b>	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
<b>VG</b>	Voie Générale
<b>VP</b>	Voie Pré gymnasiale